

VILLE d'ANTONY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
2 DECEMBRE 2021 à 20h

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de
Monsieur Jean-Yves Sénant.

Il est fait appel des membres présents par Monsieur Patrick Regnier.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir

Mme PAULY à M. GIORIA

M. PEGORIER à M. COLIN,

Mme BERTHIER à M. SENANT

M. KALONJI à Mme PRECETTI

M. FOYER à M. MEDAN

M. PASSERON à M. AIT-OUARAZ

M. PARISIS à M. MAUGER

Mme REMY-LARGEAU à Mme ASCHEHOUG

M. CELESTIN à Mme LAJEUNIE

M. HOBEIKA à Mme LAJEUNIE

- Approbation du PV de la réunion du 30 septembre 2021

M. le Maire : Vous avez reçu le PV de la réunion du 30 septembre, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous considérons qu'il est adopté.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. MAUGER : Sur la décision numéro 10, il est question d'un spectacle de Noël pour les enfants d'élémentaire, j'imagine qu'il y a quelque chose pour les maternelles mais je voudrais en avoir confirmation.

Mme FAURET : Oui, au mois de janvier pour les maternelles.

M. MAUGER : D'accord. Sur la 68 : il s'agit d'une convention à passer avec le cinéma le Rex mais en fait ce sera le cinéma Le Sélect dans le cadre de « maternelles et cinéma », donc c'est un dispositif qui est très, très apprécié. D'après ce que j'ai compris, les écoles s'engagent sur plusieurs dates pour aller voir des films et se pose parfois la question de la coordination avec les cars. Lorsqu'elles s'engagent, est-ce que les maîtresses sont assurées d'avoir un car pour l'ensemble de ces dates ou pas ?

M. le Maire : Mme Fauret, vous avez été questionnée là-dessus ?

Mme FAURET : En général elles connaissent les dates à l'avance et demandent un car ; moi je n'ai pas eu de retour qu'il y ait eu un problème de car sur ces sorties-là. Le Rex, je ne sais pas quelles sont les écoles qui y vont ... a priori, il n'y a pas eu de problème de car pour ces sorties.

M. le Maire : Mais ça se passe au Rex ? Non, ça se passe au Sélect. Le Rex n'est là que comme organisateur mais ça se passe au Sélect, pas au Rex.

M. MAUGER : La convention concerne le Rex mais en fait c'est le cinéma Le Sélect qui est concerné pour les écoles d'Antony

M. le Maire : Oui. Le Rex organise mais cela se passe au Sélect.

Mme FAURET : Il y en a beaucoup qui y vont à pied aussi, il y a des écoles qui vont à pied... je ne sais pas quelles sont les écoles inscrites

mais certaines peuvent y aller à pied et il y a aussi des écoles, les écoles éloignées, qui ont droit à des cars supplémentaires pour ces sorties-là.

M. MAUGER : S'agissant des maternelles, je ne suis pas sûr qu'elles puissent y aller à pied.

Mme FAURET : Si c'est Ferdinand Buisson, ils peuvent y aller à pied au Select.

M. le Maire : Si c'est Jean Moulin ...

M. MAUGER : Sur la 70, si je peux me permettre d'enchaîner, il s'agit de travaux relatifs à la construction du groupe scolaire et de la crèche, et du parking du futur quartier Jean Zay : on a entendu mardi soir les inquiétudes des habitants quant aux circulations dans le futur quartier, notamment l'inquiétude par rapport aux enfants qui viendront avec leurs parents. Il leur a été suggéré que les parents utiliseraient le parking, ce qui ne nous paraît pas forcément une solution...

M. le Maire : Pour nous si. Pour nous c'est la solution, c'est la différence avec vous. Si vous avez une meilleure solution, dites-nous.

M. MAUGER : Eh bien disons que pour déposer son enfant, dire aux parents qu'ils devront aller dans le parking en sous-sol, cela me paraît difficile...

M. le Maire : Non mais d'abord, première chose : ils viennent à pied. Seules les familles qui habitent loin viendront en voiture, mais il n'y aura pas beaucoup de familles qui habiteront loin. On privilégiera les familles

du quartier. La carte scolaire le prévoira. On ne va pas faire venir de loin les enfants des familles qui viennent dans cette école, les enfants de cette école habiteront à côté de l'école, cela va de soi. La grande majorité des familles viendront à pied et seules quelques-unes qui viendront d'un peu plus loin viendront en voiture et auront à disposition un parking : Nous avons mis à disposition un parking. Toutes les écoles n'ont pas à disposition un parking.

M. MAUGER : Si je retiens vos deux réponses, maintenant tout le monde est encouragé à se déplacer à pied et on oublie la voiture.

M. le Maire : Voilà. A pied ou en vélo pour les cyclistes...

M. MAUGER : Très bien. Le message sera passé.

M. le Maire : Et je m'étonne M. Mauger de vous voir défendre la voiture ! Enfin, je suis surpris... Je suis déçu.

M. MAUGER : Disons que j'ai l'esprit pratique mais j'admire votre conviction et j'espère que vous saurez être convaincant.

Sur la 105, il s'agit de l'attribution d'un marché de fournitures et de livraisons de denrées alimentaires pour la confection des repas dans les structures de la Petite Enfance ; alors on va voir beaucoup plus loin dans l'ordre du jour le contrat de restauration scolaire sur lequel on va pouvoir échanger quelques arguments, en revanche là s'agissant de la Petite Enfance je pense que c'est un sujet très important et je suis étonné de le découvrir uniquement par le biais d'une décision d'intersession.

J'aimerais savoir quels ont été vos objectifs dans ce marché en termes de qualité et de développement durable ?

M. le Maire : Ecoutez je ne sais pas. On a renouvelé avec le même producteur que la dernière fois, non ?

Mme SCHLIENGER : On en parlera en temps voulu, c'est en cours mais effectivement on va faire même mieux que ce que la loi nous impose en termes de bio, de produits de qualité, de circuits courts, etc. Mais je vous en reparlerai quand ce sera vraiment sûr.

Je n'ai pas le détail en tête de tout mais je pourrai vous en reparler, vous préciser cela.

M. MONGARDIEN : Je veux juste apporter une précision sur cette décision d'intersession parce qu'en fait elle est relative à une décision qui a été prise en CAO. La passation de marché a été présentée en CAO, maintenant je ne sais pas si je suis autorisé à divulguer les informations que je reçois pendant la séance ?

Mme SCHLIENGER : Non.

M. le Maire : Le problème de la CAO, c'est le problème du choix entre les différents marchés et les grandes entreprises. Là en l'occurrence, c'est une question qui se pose sur le cahier des charges et le cahier des charges par contre, lui, vous pouvez en parler.

M. MONGARDIEN : D'accord.

Mme SCHLIENGER : Géraldine Pauli était aussi avec nous pour définir ce cahier des charges, donc c'est vraiment des viandes de qualité, on met même moins de viande que d'habitude pour faire aussi des semaines végétariennes, il y a des œufs bio, le pain est bio, le reste est de proximité avec les boulangeries d'Antony ; concernant le poisson c'est pareil, ce sont des poissons de qualité, certains poissons ne sont pas dans le marché, on imagine bien, le panga, etc., tous ces poissons-là, il est hors de question qu'on les serve, les fruits et légumes c'est pareil, ce sont des légumes et fruits bio ; il y a aussi comment on fait des repas adaptés aux enfants, comment évidemment quand il y a aussi des pandémies, certains épisodes de gastro ... tout cela bien sûr est adapté, et puis on fait quatre repas différents au lieu d'en faire trois pour les petits, moyens, grands, pour justement prévoir et prendre en compte l'introduction de certains fruits, légumes, selon l'âge de l'enfant. Et les viandes sont label rouge et il y a du bio également, plus qu'avant.

Mme CHABOT : Bonsoir à tous. Je voulais revenir sur la 130 qui concerne la patinoire. Lors de la commission Sport Culture, on n'a pas pu en discuter, le marché est passé jusqu'en 2025, c'est une manifestation qui est festive, qui est appréciée des Antoniens, mais je crois que l'on était à peu près tous assez d'accord sur le fait que le bilan écologique de cette animation n'est pas très bon, est-ce qu'il y a des réflexions qui sont menées pour au terme du marché après 2025 essayer de trouver des

animations qui, tout en gardant un caractère festif et familial, puissent avoir un bilan écologique meilleur ?

M. le Maire : Pas de patinoire, quoi !

Mme CHABOT : C'est-à-dire que la patinoire à Antony c'est quand même un peu une hérésie écologique !

M. le Maire : Oui, ce n'est pas très écologique mais c'est une patinoire ! Ou bien on privilégie l'écologie pure et dure et on n'a plus de patinoire en l'occurrence, ou bien on privilégie l'intérêt des enfants !

Mme CHABOT : On peut sans doute trouver des animations alternatives, en tout cas on peut y réfléchir, on pourrait faire du roller par exemple ? Faire une piste de roller ? Il me semble que sur une piste de roller, c'est toujours patiner mais sans glace.

M. le Maire : Oui, faire du roller effectivement. Mais en tout cas, pour l'hiver, le choix a été d'avoir une patinoire et même si ce n'est pas très écologique, il ne faut quand même pas exagérer. Cela utilise surtout de l'électricité nucléaire. Et ça, c'est écologique.

Mme HUARD : C'est pour rebondir sur la patinoire : vous nous annoncez en 2018 que la patinoire retournerait sur la place du Marché...

M. le Maire : Où est la question, là ?

Mme HUARD : La question, c'est pourquoi cette patinoire est organisée square Marc Sangnier...

M. le Maire : Mais ce n'est pas le sujet, la place du Marché ...

Mme HUARD : C'est-à-dire que les riverains se sont plaints des nuisances et de leurs impacts sur le parc et comme vous avez annoncé que la patinoire retournerait sur la place du Marché qui serait munie d'un branchement spécifique, on nous a expliqué en commission que c'était à cause des branchements que la patinoire ne pouvait pas être installée ailleurs, est-ce que place du Marché il y a un branchement maintenant que la place a été achevée ?

M. le Maire : Attendez, le sujet, ce n'est pas cela. Il y a quelques années, lorsque l'on a choisi l'aménagement de la place du Marché, donc cela remonte à 2017, nous avons considéré que ce n'était plus l'endroit pour la patinoire.

Mme HUARD : C'est pourtant ce que vous aviez annoncé en tout cas en 2018...

M. le Maire : Non, pas du tout, cela fait au moins trois ans que l'on a décidé de mettre des jardinières fixes sur la place du Marché pour pouvoir avoir des arbres parce que nous sommes, nous, pour les arbres ; les arbres étaient exclus par la patinoire. Si on laissait un espace aussi important pour la patinoire, il n'y avait plus de place pour les arbres. Nous avons choisi les arbres. M. Parisis aurait apprécié, malheureusement il n'est pas là. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme HUARD : Je continue quand même sur cette question puisque...

M. le Maire : Non, posez d'autres questions !

Mme HUARD : Non mais c'est toujours en lien avec cette patinoire. C'est toujours en lien sur cette décision : il y a dans les investissements 2022 80 000 € de travaux d'adaptation pour l'accès et les sols au parc Marc Sangnier, est-ce que c'est en lien avec cette animation ? Est-ce que c'est en plus des 132.000 € de fonctionnement ?

M. le Maire : Mais non, ça n'a rien à voir

Mme HUARD : Les 132.000 € qui nous ont été communiqués en commission.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir...

Mme HUARD : Cela n'a rien à voir...

M. le Maire : Rien !

Mme HUARD : Donc c'est relié à quoi ?

M. le Maire : C'est l'aménagement normal du Parc Sangnier. La patinoire fait quelques dégâts mais quand même, pas 80.000 € !

Mme HUARD : C'est la question que je posais, c'est tout.

M. le Maire : Il y a un peu d'herbe arrachée, oui effectivement.

M. MONGARDIEN : Cela concerne les décisions numéro 5 et 86. La décision numéro 5 est une ligne de crédit de 20 millions d'euros auprès de la Poste. Et la numéro 86 est un crédit de trésorerie de 10 M€ au niveau de la Caisse d'Epargne. Je voulais savoir à quoi vont servir ces lignes de crédit et quelles en sont les conditions ?

M. le Maire : Alors les conditions c'est 0,21 % pour la Poste et 0,22 pour la Caisse d'Epargne. 0,22 %. Alors après, à quoi sert la trésorerie ? Eh bien la trésorerie sert à faciliter les paiements courants, les emprunts à long terme financent les opérations de long terme, et les emprunts de trésorerie financent le fonctionnement courant. Comme toute entreprise, c'est le même type de fonctionnement.

M. MONGARDIEN : Ce sont des emprunts de courte durée alors ?

M. le Maire : Oui, un an maximum. Ce sont des droits de tirage qui durent un an et que l'on renouvelle tous les ans.

Mme ASCHEHOUG : À propos de la délibération numéro 80 : la déclaration sans suite pour le marché de la reconstruction de la police municipale, est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi il a été déclaré sans suite ? Et ce que vous envisagez pour la suite ? Et comme la reconstruction est annoncée depuis 2015, on commence à se poser des questions sur son aboutissement et les autres en cours.

M. le Maire : Oui. Enfin les policiers en attendant sont quand même logés. Leurs locaux provisoires ne sont pas mauvais, ils sont même au large dans ces locaux, ils ne se plaignent pas, mais on va relancer. On cherche, on a quelques problèmes avec l'architecte qui a du mal à mettre en œuvre ce projet mais on va relancer le marché dans les meilleures conditions j'espère.

Mme ASCHEHOUG : D'accord. Je peux continuer sur d'autres sujets ?

M. MONGARDIEN : J'ai juste une question complémentaire sur justement la décision 80 parce que l'on parle d'un certain nombre de lots mais qu'est-ce qu'il se passe pour les lots 2, 3, 4 et 6, qui eux n'ont pas été jugés infructueux ?

M. le Maire : Ils n'ont pas été jugés infructueux mais ils le seront. Rien ne va dans ce marché ! Saïd n'y est pour rien mais rien ne va. Il y a des marchés comme ça qui posent des problèmes quelquefois, que l'on n'arrive pas à sortir. Mais heureusement les policiers, eux, sont plutôt bien logés en ce moment, mieux qu'avant.

Mme ASCHEHOUG : J'avais aussi une autre question sur la 83 : c'est l'adoption d'une convention de partenariat à passer avec la région Île-de-France pour la dotation à titre gratuit de tickets loisirs au profit des jeunes du quartier du Noyer Doré. Dans la convention, en fait il n'est jamais question du Noyer Doré a priori, je l'ai lue et je n'ai pas vu qu'il y avait le Noyer Doré. Je voulais savoir combien d'Antoniens et Antoniennes en ont bénéficié ? Si c'était des adultes, des jeunes, et par quel relais ils étaient distribués ? Ou utilisés éventuellement par la Ville ?

M. BEN ABDALLAH : Effectivement c'est une convention qui a été signée avec la Région, On a eu l'offre de 210 tickets qui ont été offerts pour les jeunes du quartier du Noyer Doré, ils sont distribués pour 150 d'entre eux par Activac, et les 60 restants par le Club Ado Réussite. Donc c'est vraiment à leur destination pour des activités de loisirs.

Mme DESBOIS : Bonsoir à tous. Une question sur la 104 qui concerne l'attribution du marché d'entretien et de modernisation des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore. Le lot 1 concerne l'éclairage public et la signalisation lumineuse. On parle de « modernisation », je voulais savoir en termes de techno : est-ce que cette modernisation peut conduire à un ajout, un apport en termes de consommation d'énergie et/ou une diminution de la pollution lumineuse ? Est-ce que dans la modernisation on inclut cet axe-là ? Merci.

M. le Maire : C'est essentiellement cela. Depuis 20 ans, on ne fait que voir baisser la consommation d'électricité sur l'éclairage public. Elle baisse et de manière spectaculaire. Baisse de la consommation mais aussi des frais de maintenance, les deux. Les frais de maintenance sont d'ailleurs liés au changement technologique. Le fait d'avoir des LED aboutit à réduire la maintenance considérablement : les LED durent longtemps, elles durent même 10 ans parfois, on dit même 15 ans mais là on n'a pas encore d'expérience, et donc si elles durent 15 ans on n'a pas besoin de changer les lampes souvent, on ne change pas l'éclairage souvent. Donc on a beaucoup moins de dépenses de maintenance ; et c'est une très grosse dépense. Et les LED aussi consomment beaucoup moins de courant. Donc on installe progressivement partout des LED, et bientôt on n'aura plus que des LED.

Mme DESBOIS : Ce qui veut dire que le renouvellement d'une partie du parc est remplacé en fait par de la technologie LED, c'est ça ?

M. le Maire : Oui, c'est ça.

M. le Maire : Tu veux en parler, Maryse ?

Mme LEMMET : Je voulais simplement rajouter que pratiquement tout est remplacé par des LED, ou c'est en cours de remplacement, et on a aussi remplacé les armoires qui permettent effectivement de les télécommander et donc d'être plus souples pour les heures d'éclairage.

Mme ASCHEHOUG : À propos des numéros 87, 88, et 89 : on a reçu l'invitation sur nos tables ce soir, est-ce que l'on pourrait avoir un coût définitif du réaménagement du Bois de l'Aurore ?

M. le Maire : Un coût définitif ? 970.000 €. Je vous passe les centimes.

Mme ASCHEHOUG : Je pourrais les demander, merci.

Mme HUARD : À propos de l'étude qui doit être menée avec l'Agence nationale de cohésion des territoires sur le potentiel économique et commercial du quartier du Noyer Doré, nous voudrions savoir dans quel délai cette étude doit être rendue ? Est-ce qu'il y a un lien avec le projet «Territoire zéro chômeurs de longue durée » et est-ce que nous pourrions avoir une présentation des résultats en commission Commerce et Développement économique de cette étude ?

M. BEN ABDALLAH : Oui, cette étude a été menée au cours du troisième trimestre de cette année par un cabinet. Nous avons eu un

rapport sur lequel nous devons encore réfléchir aux propositions qui sont faites, parce qu'en fait l'objet de cette étude, comme vous l'avez signalé, c'était d'évaluer les potentialités économiques du quartier. Elles ne sont pas nombreuses en fait. Il y a évidemment une question qui se pose autour du centre commercial. Il y a des propositions qui sont faites par l'ANCT, on a besoin de réfléchir notamment en termes de financement parce qu'une étude et des projets, c'est aussi une question de financement. Aujourd'hui on est au stade de voir ce que nous pourrions mobiliser comme financement. À partir de là, nous formulerons un projet. Cela rentre je dirais dans une logique complète sur le contrat de Ville ; le contrat de Ville a beaucoup travaillé sur le renouvellement urbain, sur la cohésion sociale, leur dernier axe je dirais de mise en autonomie et d'indépendance de ce quartier, sa sortie de sa condition de quartier problématique de la Ville, c'est le développement économique. Donc là c'est une réflexion, et nous aurons le plaisir de vous informer, de partager avec vous encore une fois quand on aura pu voir l'ensemble des potentialités, ce qui veut dire aujourd'hui quels sont les financements que l'État pourrait nous accorder éventuellement si nous devions aller au bout des propositions que l'ANCT fait. Mais nous aurons l'occasion de revenir en 2022 sur ce sujet.

Mme HUARD : Et concernant le lien avec « Territoire zéro chômeurs » ?

M. BEN ABDALLAH : Il n'y a aucun lien direct. « Territoire zéro chômeurs longue durée » est une question qui se lie à l'emploi et à l'insertion. Ça c'est un autre sujet. Là on parle vraiment de savoir quels sont, dans l'état actuel de la situation, les éléments qui pourraient permettre de renforcer le potentiel attractif du quartier en termes d'activités, qu'elles soient commerciales ou activités autres.

Mme HUARD : J'ai une autre question : cela concerne l'acquisition suite à préemption d'un immeuble avenue du Général de Gaulle. En commission vous nous avez indiqué que vous comptiez installer dans cet immeuble à côté de la Sous-Préfecture, en rez-de-chaussée, un cabinet médical, et au premier étage une maison des Familles et des services de la Mairie et du CCAS également. Donc que deviendraient alors les locaux du CCAS ? Est-ce qu'il y aura deux antennes ? Est-ce que vous pouvez nous détailler le contenu de ce projet de Maison des Familles parce que pour l'instant, dans ce que vous avez dit, on a compris que c'était la réunion de certains services municipaux et du CCAS.

M. le Maire : Nous ne savons pas encore exactement quels services on va y délocaliser. On va voir. Et donc on sait encore moins l'usage que l'on fera des locaux qui seront laissés, on verra bien. Pour le moment, on ne sait pas. On commence d'abord par essayer de voir quelle sera la meilleure organisation pour l'avenir, et une fois qu'il y aura des locaux

délaissés, on se penchera sur l'avenir des locaux délaissés. Chaque chose en son temps.

Mme ASCHEHOUG : A propos de la 134 : l'adoption d'une convention de mise à disposition gratuite d'un local situé au PIMMS au profit de l'association des commerçants des Baconnets : Pour moi le PIMMS, ce n'est pas un espace immense, c'est déjà un peu petit. Est-ce qu'on est assurés que ce sera sur les horaires de fermetures que le local sera utilisé ? En plus on a vu dans toutes les décisions qu'il y a beaucoup de mises à disposition gratuites de salles municipales, cela montre quand même le dynamisme des associations Antoniennes, pouvez-vous nous dire simplement si toutes les demandes d'associations de mise à disposition ont été satisfaites ?

M. le Maire : Quelle est votre question ? Là je n'ai pas tout suivi.

Mme ASCHEHOUG : C'est celle-là.

M. le Maire : Vous avez parlé d'association...

Mme ASCHEHOUG : En fait j'avais deux questions : Une première pour demander : est-ce qu'on est assurés que ce sera bien sur les horaires de fermeture du PIMMS que le local sera utilisé ?

M. le Maire : Ce ne sera pas au même moment que le fonctionnement du PIMMS, c'est sûr.

Mme ASCHEHOUG : Bien.

M. le Maire : Par ailleurs il s'agit je pense de la salle annexe et non pas de la salle principale du PIMMS, n'est-ce pas M. Aït-Ouaraz ?

M. AÏT-OUARAZ : Oui, tout à fait. D'ailleurs ce n'est pas très gentil pour nos petits commerçants, mais bon ! Si vous souhaitez les empêcher qu'ils puissent se réunir, bien évidemment ils vont plutôt se réunir en fin de journée après la fermeture du PIMMS parce que tout simplement en journée ils travaillent. Ils sont dans leurs différents commerces et donc c'est bien la salle de réunion qui sera utilisée pour les différents besoins et les différentes activités de cette association.

Mme ASCHEHOUG : Et l'autre question, c'était : est-ce que l'on pourrait savoir si toutes les demandes d'associations de mise à disposition ont été satisfaites vu que l'on attend toujours la nouvelle salle municipale ?

Mme LÉON : On essaye effectivement d'offrir toutes les salles, et les créneaux qui sont demandés sont souvent les mêmes, mais il est vrai qu'avec Vasarely qui est fermé, mais maintenant on a quand même rouvert les salles à l'étage pour les associations, dans des conditions où il faut respecter effectivement toutes les consignes, cela se passe bien, il n'y a pas beaucoup d'associations qui n'ont pas ce qu'elles veulent ; malheureusement, c'est aussi parce qu'elles travaillent moins, elles ont moins d'adhérents, mais cela fonctionne quand même, autant que possible en tout cas, en tout cas je n'en refuse pas. On travaille bien aussi avec mon voisin et collègue des Sports, on essaye... Je pense que

l'on satisfait tout le monde. En tout cas moi, je ne sais pas si mon collègue des Sports veut intervenir mais ils font aussi le maximum et on ne laisse personne à la traîne mais... Il y a aussi Vasarely qui nous manque mais il faut aller se faire vacciner. Donc il y a des priorités. Mais je pense qu'on satisfait tout le monde, toutes les demandes du moins.

M. le Maire : Par ailleurs on sort de la question puisque la 134 ne parlait pas de cela. Elle parlait de la mise à disposition gratuite d'un local situé au PIMMS, c'est tout.

Ensuite, autre question ? S'il n'y en a pas, on passe à la suite, c'est-à-dire aux déclarations d'intention d'aliéner. Y a-t-il des questions sur les DIA ?

Mme DESBOIS : Alors ce n'est pas une question, je voudrais simplement saluer l'initiative que la Ville a prise et notamment sous l'égide de Mme Schlienger sur le « violentomètre ». Ce qui a été fait en termes de communication, ce qui a été fait en termes de support dans les boulangeries, et ce qui a été fait aussi sur la place devant le tribunal, je trouve que c'est vraiment une excellente initiative qui dit l'engagement qui est le nôtre sur cette problématique. Merci beaucoup.

M. le Maire : Très bien. Donc il n'y a pas de questions sur les DIA. On passe à l'ordre du jour. Mais avant d'entrer dans les points inscrits à l'ordre du jour, je demande d'abord à Fabien Hubert de vous présenter les **résultats du budget participatif** qui viennent de tomber.

M. HUBERT : Effectivement, merci M. le Maire. C'est un résultat que l'on a depuis lundi fin de journée. En premier lieu je voulais remercier publiquement, à l'occasion de ce conseil, les 1.126 votants qui se sont exprimés sur les différents projets proposés, les 149 porteurs de projets, un peu moins en fait parce que certains porteurs de projets sont prolixes en idées, donc il y en a un petit peu moins parce qu'ils ont déposé plusieurs projets mais néanmoins les différents porteurs de projets qui ont pris le soin de proposer au vote des Antoniens leurs idées pour cette troisième édition du budget participatif dédié à la thématique du développement durable. Alors c'est une initiative parce qu'effectivement les budgets précédents n'étaient pas thématiques, donc c'est aussi un pari de se dire que l'on pouvait proposer un axe thématique pour orienter la réflexion des Antoniens, ce qui est aussi un succès, qui à la fois se confirme par le niveau de participation, le niveau de projets déposés qui est d'un niveau équivalent à celui des éditions antérieures, et l'intérêt important qu'a suscité cette édition auprès de la communauté participative puisque la Ville d'Antony a eu différentes occasions de présenter cette initiative qui a beaucoup intéressé la communauté, que ce soit lors des rencontres Franco-québécoises de la participation, lors du salon Innopolis, et puis qui vaut à la Ville d'Antony d'obtenir un prix qui sera connu dans les prochains jours. On ne peut pas en dire beaucoup plus à ce stade mais la Ville va être primée pour cette édition.

Donc un budget participatif d'un montant de 600.000 €, en progression de 20 % par rapport aux éditions antérieures, la précédente édition, c'était 500.000 €. Une édition qui, comme je l'ai dit, a bien fédéré puisqu'on a eu beaucoup de projets déposés, 149, dont 30 ont été jugés après le premier tour de piste réalisables, et in fine ce sont 28 projets qui ont été déclarés éligibles, c'est-à-dire conformes, c'est ça le différentiel avec les 30, conformes au règlement intérieur du budget participatif tel qu'il avait été voté lors d'un précédent conseil.

Ces projets ont été soumis aux Antoniens, qui ont voté comme je le disais en nombre puisqu'on a eu 1.126 votants qui disposaient chacun de 7 votes positifs sur chacun des projets et 3 votes négatifs, donc moins de votes négatifs mais qui revêtent une importance toute particulière puisqu'ils permettent d'affirmer une certaine discrimination dans les projets ; et c'est d'ailleurs sur cette base-là que les projets ont été classés puisque le score obtenu par les différents projets, c'est le nombre de voix positives moins le nombre de voix négatives. Et donc effectivement les projets qui ont obtenu une majorité de voix négatives sont éliminés d'office, c'est le cas d'un certain nombre de projets qui, même si effectivement ils nous paraissent comme étant un peu délicats, ont quand même été proposés aux Antoniens parce que c'était notre devoir de respecter la nature du projet tel qu'il avait été proposé par le porteur de ce projet, et qui parfois, comme cela a pu être le cas dans un quartier

d'Antony, La Fontaine en particulier, ont fait l'objet d'un certain nombre de votes négatifs par les habitants du quartier qui ont jugé que ce projet n'était pas adapté.

Donc une preuve que le budget participatif fonctionne selon ses bases puisqu'il permet aux Antoniens de s'exprimer. Et contrairement à ce que certains dans l'opposition nous ont déclaré vouloir faire, nous, on ne souhaitait pas éliminer d'office des projets qui semblaient faisables tant que l'on n'avait pas recensé l'avis antécédent des Antoniens.

Maintenant je vais en venir au détail des projets sélectionnés. Comme je l'indiquais, c'était sur la base d'une enveloppe de 600.000 €, les projets sont sélectionnés au fur et à mesure qu'il reste des fonds sur cette enveloppe de 600.000 €. Puis les projets ne sont plus retenus à partir du moment où l'enveloppe commence à être dépassée. Donc là j'encourage ceux qui, malgré des scores positifs, avaient déposé des projets qui n'ont pas été sélectionnés, à les représenter lors des prochaines éditions et je les remercie néanmoins de leur participation.

Dans ces projets se distinguent très nettement les deux premiers projets sélectionnés qui ont obtenu une très grande majorité : 554 et 443 pour le second de voix positives, avec seulement une petite dizaine de voix négatives.

Pour le premier projet : c'est la mise en place de corbeilles à double flux, innovantes, permettant le tri sélectif dans les parcs de la Ville avec une

première expérimentation sur les Squares du 8 mai 1945, du Noyer Doré et du Parc Bourdeau avant d'envisager la généralisation de ces nouvelles corbeilles de tri sélectif. C'est le premier projet.

Le second projet : c'est la mise en place d'une micro forêt sur une surface minérale restant à définir puisqu'un certain nombre de projets, et c'est normal vu leur état de maturité, à ce stade n'ont pas de localisation. Donc il incombe aux services de la Ville de continuer à travailler avec les porteurs de projets pour identifier la meilleure localisation, bien sûr, encore une fois, sous la réserve de l'accord des riverains, pour l'implantation de ces projets. Donc le second, l'implantation d'une micro-forêt sur une surface minérale de la Ville.

Le troisième projet est la mise en place d'un nouveau jardin collectif à Antony, rue de l'Abreuvoir, entre les rues Fondouze et Delon, qui sera réalisé de manière participative, sur le même modèle que ce qui a pu être fait au Noyer Doré pour les jardins partagés.

Le quatrième projet sélectionné est la sécurisation de la rue Céline, c'est une zone très fréquentée, il a été proposé d'aménager cette rue afin de réduire la vitesse pour les automobilistes et aussi de sécuriser la rue.

Cinquième projet : la mise en place de boîtes à dons sur le modèle des boîtes à lire qui ont déjà été installées lors d'une précédente édition, sous réserve bien sûr de l'identification d'une structure porteuse et d'un lieu adéquat puisque c'est un dispositif qui réclame un suivi assez important.

Il s'agit d'échanger des habits, par exemple, des livres, des bibelots, des objets qui ne sont plus utilisés, etc.

Le sixième projet : c'est l'acquisition et la mise à disposition d'un vélo triporteur par l'association « à vélo sans âge » permettant les balades urbaines de personnes âgées ou en situation de handicap.

Le septième projet est la mise en place d'un stationnement vélo sécurisé à la gare RER Parc de Sceaux.

Le huitième projet est l'inventorisation de la biodiversité sur la Ville d'Antony avec à la clé la production d'un atlas de la biodiversité antonienne, donc inventorisation et quantification du vivant sur la Ville, donc du vivant végétal et animal.

Neuvième projet : la mise en place d'un abri vélo sécurisé au Noyer Doré. Bien sûr à ce stade le lieu exact n'est pas défini mais fera l'objet dans les phases ultérieures d'un échange complémentaire entre le porteur du projet et les services de la Ville pour l'identification du lieu le plus adapté.

Le dixième projet : considérant que l'école des Rabats présente un espace arboré très vaste, il nous a été proposé, et le projet a été sélectionné par les Antoniens, la végétalisation et la mise en place de nouveaux espaces de jeux avec utilisation de matériaux plus durables et plus drainants pour l'école des Rabats.

Ensuite, la rénovation du terrain de pétanque du Parc Heller, puisque le développement durable ne concerne pas que des aspects strictement écologiques mais aussi la dimension intergénérationnelle.

La mise en place d'un frigo solidaire afin de limiter les gaspillages, avec bien sûr restant à faire l'identification du commerçant partenaire.

La mise en place d'un parc de Street Work Out sur Antony, donc d'un parc complémentaire pour ceux qui ne connaîtraient pas la terminologie technique, que je ne connaissais moi-même pas avant, ce sont les équipements qui permettent de faire de la musculation comme notamment sur la Coulée Verte. Donc l'identification reste à faire du lieu adéquat mais c'est l'idée de l'implantation d'un parc de Street Work Out.

La végétalisation des parkings au niveau de l'avenue du Noyer Doré, avec l'expérimentation de la végétalisation des places de stationnement pour permettre une augmentation des surfaces d'espaces verts et permettre une meilleure infiltration des eaux dans les sols, donc c'est un dispositif expérimental mais qui, s'il fonctionne bien et s'il s'avère concluant, a vocation à être généralisé.

La végétalisation du gymnase Velpeau.

Le 16ème projet sélectionné toujours dans le même esprit que la rénovation du terrain de pétanque, c'est la mise en place d'une table de ping-pong rue de l'Annapurna dans une logique intergénérationnelle.

Le 17ème projet sélectionné : c'est la mise en place d'un outil pour les Antoniens pour permettre l'identification du niveau d'ensoleillement, en bref du caractère plus ou moins intéressant de l'exploitation du potentiel solaire de leur habitation et donc de leur toiture ; et donc la mise en place de cet outil qui est nommé « cadastre solaire » pour leur permettre d'identifier le bien-fondé ou pas de l'idée d'implanter ces panneaux sur leur toit.

18ème projet : la mise en place d'un poulailler collectif dans le quartier Descartes qui permettra aussi d'avoir une approche pédagogique avec les écoles du quartier, à gérer par une association du quartier qui reste à identifier pour gérer cet équipement.

19ème projet : la mise en place d'un stationnement vélo face à l'école Nouvelle.

Et enfin 20ème projet : l'implantation pour les petits mais surtout pour la sensibilisation des jeunes, mais pas que, de panneaux pédagogiques dans les parcs Antoniens et en particulier sur les aires de jeux sur l'écologie afin de les sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Donc vous avez là les 20 projets sélectionnés qui permettent de consommer la quasi-totalité de notre enveloppe pour un montant de 575.000 € ; et donc à nouveau nos plus chaleureuses félicitations pour les lauréats et l'incitation à recommencer à ceux qui à ce stade n'ont pas

été sélectionnés, mais c'est aussi une excellente manière de rapprocher les Antoniens de leurs services municipaux, pour les porteurs de projets de comprendre aussi puisqu'il y a eu beaucoup de commentaires, plus de 300 sur les différents projets ; pour comprendre aussi ce qui peut-être a manqué pour séduire pour certains projets auprès des votants et donc pour ceux qui n'ont pas été sélectionnés, de présenter à nouveau leur projet sous une forme différente, mais en tout cas, je ne peux que les engager à continuer à travailler dans le sens d'un embellissement et d'une participation à l'action de la Ville. Sur tous les sujets d'action municipale parce que vraiment, ça c'est quelque chose à laquelle je tiens, moi ma conception du budget participatif, c'est qu'il n'est pas de nature à être restreint sur certains sujets particuliers, je le redis parce que ce n'est pas la conception de tout le monde dans cette assemblée. Le budget participatif a vraiment vocation à balayer l'ensemble des sujets de l'action municipale, à rapprocher et à mieux faire comprendre les enjeux de l'action municipale aux citoyens, et donc, continuez, continuons, et on continuera à obtenir des prix.

Un dernier chiffre peut-être pour donner de la conviction aux Antoniens, qui émane des rencontres franco-qubécoises de la participation : on est une ville de 65.000 habitants, on a eu 149 projets déposés ; à titre de comparaison la Ville de Québec qui est une ville de 2 millions d'habitants a eu 600 projets déposés, ce qui est certes plus mais si on fait la règle de

3, ils devraient en avoir encore plus. Donc félicitations à tous les Antoniens sélectionnés, et tous mes encouragements à ceux qui n'ont pas été retenus mais qui, j'en suis sûr, représenteront leurs projets les années suivantes.

M. MAUGER : Merci beaucoup pour cette présentation, je voudrais féliciter les services de la Mairie pour le travail accompli depuis 2018 sur l'ensemble des projets, tant pour les études que pour les réalisations.

Alors permettez-moi de regretter les présentations des années précédentes où l'on voyait à l'écran les projets, alors vous avez temporisé la publication sur le site du budget participatif pour pouvoir certainement faire cela en conseil municipal mais du coup on ne visualise pas très bien. Alors le nombre de projets proposés est toujours très satisfaisant effectivement, comme vous l'avez noté, en revanche la participation reste relativement réduite par rapport à l'ensemble des Antoniens et je pense que peut-être un travail de communication permettrait une meilleure participation.

De notre point de vue, vous avez cité l'un des projets qui concerne la sécurisation de la rue Céline. Cette sécurisation ne devrait pas relever du projet participatif, avoir des remontées des citoyens sur un problème de sécurité devrait directement déboucher sur une mise en sécurité sans reposer sur ce budget participatif. Là il s'agit en l'occurrence de réduire la vitesse des véhicules sur une voie qui n'est pas adaptée à une grande

vitesse. Moi je n'irai pas plus loin sur l'analyse puisque l'on découvre en même temps que les Antoniens effectivement les projets qui sont sélectionnés. Merci.

Mme CHABOT : Effectivement c'est quand même un beau succès de démocratie participative. Je voulais juste revenir sur le projet de pistes cyclables entre la RD 920 et puis le collège La Fontaine pour lequel j'ai eu une pensée pour Mme Précetti qui a la tâche difficile de faire cohabiter des intérêts différents entre les cyclistes et les voitures, les automobilistes et le stationnement. On a vu que ce projet a fait beaucoup réagir les habitants. Moi j'ai noté dans les commentaires d'abord la participation bienvenue de la modération de la mairie qui est venue un petit peu calmer le jeu quand cela commençait à dérapier parce que la porteuse de projet prenait des remarques qui n'étaient pas très sympathiques ; mais aussi dans les commentaires, il y avait des commentaires très pertinents puisqu'il y avait des solutions alternatives qui pouvaient être proposées : prendre l'avenue Boldini, l'avenue Saint-Exupéry, réduire la vitesse à 20 km/h dans le quartier ; il y avait également la demande de sécuriser le carrefour sur la RD 920 où un piéton avait trouvé la mort l'année dernière ; ça je pense que c'est intéressant parce que cela veut dire que les habitants d'un quartier peuvent s'emparer du sujet quand on leur demande leur avis, et proposer

aussi des solutions auxquelles on n'aurait peut-être pas pensé en première intention.

J'avais une question à poser : sur le budget 2019, il y a encore 9 projets qui ne sont pas réalisés, dont certains sont toujours un peu en attente. J'aurais aimé savoir ce que devient le budget en fait qui était prévu pour ces projets, est-ce qu'il est redistribué ? Est-ce qu'il va revenir dans le pot pour un budget ultérieur ? Et puis enfin à titre personnel, je transmettrai les félicitations du conseil municipal au projet qui a eu le plus de voix puisque c'est celui porté par mon mari que je félicite donc publiquement, bravo chéri !

M. HUBERT : Pour répondre déjà à M. Mauger, effectivement j'entends votre remarque préliminaire sur le niveau de détails. Comprenez aussi que les résultats, on n'en dispose que depuis lundi, donc on a privilégié une présentation faite ce jeudi plutôt qu'une présentation plus détaillée lors d'un conseil ultérieur mais qui, disons, aurait un peu attiédi l'intérêt de ce conseil d'une part et des Antoniens vis-à-vis de l'exercice puisque de toute façon ils auraient eu les résultats bien en amont, et d'ailleurs ils les auront, sur le site et les différents supports de communication de la Ville. Sur votre question sur la sécurisation, oui cela fait partie des sujets que j'évoquais et pour moi il n'y a pas de sujet à exclure ab initio du budget participatif et d'ailleurs cela fait écho au sujet relevé par Mme Chabot sur le sujet de La Fontaine sur deux aspects différents !

Le premier que vous évoquez est effectivement celui d'une sécurisation. On ne parle pas des sujets de sécurité immédiate ou des sujets de sécurité prégnants. La sécurisation, on peut toujours en théorie en faire plus. Evidemment que lorsqu'il s'agit de sujets de sécurité prégnants ou de sujets qui concernent des atteintes à la sécurité, la Ville s'en saisit, cela va de soi. Mais à partir du moment où l'on discute de plus ou moins de sécurisation, de l'importance de cette question par rapport à d'autres enjeux, c'est d'ailleurs l'enjeu actuel de la consultation sur la rue Pajeaud où effectivement on interroge les Antoniens sur leur priorisation sur différents aspects, on peut effectivement hiérarchiser, mettre en place différents niveaux de sécurisation, et donc il nous paraît intéressant, quand quelqu'un nous propose un projet dans une forme donnée, puisque de toute façon c'est l'esprit du budget participatif, de présenter ce projet tel qu'il est soumis et de ne pas le dénaturer. C'est d'ailleurs, pour rebondir sur le sujet évoqué par Mme Chabot, ce qui nous a divisés avec vos équipes, M. Mauger et Mme Huard, sur cette question de la piste cyclable dans le quartier La Fontaine. Il y a un projet qui nous est soumis par un Antonien dans une forme donnée, il nous appartient et c'est une question de respect aussi vis-à-vis du porteur du projet, de le transmettre sous cette forme. Et d'ailleurs, vous vous en doutiez mais les Antoniens ont fait preuve d'une grande sagesse et intelligence, nous en tout cas c'est le choix que l'on avait fait de s'en remettre aux Antoniens et en

particulier aux habitants du quartier, ils ont dans l'état actuel rejeté ce projet. Ce qui ne veut pas dire que pour autant et ça effectivement, et on prend note, il n'y a pas de questionnement sur ce sujet, il y en a, mais sous cette forme-là le projet n'était pas à ce stade mûr et acceptable par les habitants du quartier, donc il est logiquement rejeté par les habitants du quartier et voilà. C'est la vocation même et la philosophie même du budget participatif. Donc on ne peut que se réjouir qu'il réponde à sa vocation.

M. MAUGER : Vous sembliez me répondre, mais c'est Mme Chabot qui a abordé le sujet de l'éventuelle piste cyclable pour aller au collège La Fontaine. Moi, ce qui me concerne, c'est sur la rue Céline que je vous interrogeais.

M. HUBERT : Non mais je faisais écho au débat que nous avons eu en commission avec vous et Mme Huard notamment.

M. MAUGER : Sur la rue Céline, donc ?

M. HUBERT : Je vous ai répondu sur la question de la sécurisation. Votre philosophie, c'est que cette question devrait relever uniquement de la Ville et ne pas figurer au budget participatif. Je vous ai répondu.

M. MAUGER : Selon moi, la réduction de la vitesse des véhicules ne doit pas dépendre d'un vote des Antoniens sur un budget participatif.

M. HUBERT : Eh bien si ! La question de la réduction de la vitesse est une question participative. C'est d'ailleurs une question que l'on a aussi

posée dans le cadre de la consultation qui a été menée et qui est en cours encore sur la rue de l'Eglise, de savoir à quelle vitesse les Antoniens souhaitaient que la circulation soit faite. Donc voilà, c'est toute la question, c'est tout l'enjeu. La sécurisation, on peut dire qu'on roule à 30 km/h, 20 km/h, 10 km/h, 0 km/h. La sécurisation, il y a différents niveaux de sécurisation.

Mme PRECETTI : Bonsoir à tous et merci M. le Maire. Je voulais enfoncer le clou en fait par rapport à ce que dit Fabien Hubert parce qu'effectivement avec la question que vous posez, M. Mauger, vous semblez dire que dans les villes il y a des aménagements qui ne sont pas sécurisés et je pense que c'est une grave erreur. Les services aménagent la ville de manière sécurisée. Maintenant, il peut y avoir des perceptions où l'on se sent moins en sécurité mais c'est très relatif. Et je pense que c'est cela qu'il faut avoir en tête. Et si les Antoniens veulent porter à notre connaissance des lieux et des situations qui ne leur semblent pas suffisamment sécurisés, très bien c'est l'endroit, il n'y a pas de censure à faire sur ces sujets-là et c'est très bien qu'ils aient pu le faire dans ce cadre-là. D'ailleurs cela a été voté par d'autres Antoniens qui ont considéré qu'effectivement il y avait un sujet. Tant mieux, c'est porté à notre connaissance et les services vont s'en emparer.

M. HUBERT : Et puis ce qui est dérangeant dans votre propos, c'est que vous semblez indiquer que la Ville attend qu'un projet soit soumis au

budget participatif pour régler un problème de sécurisation. C'est faux. Les problèmes de sécurité de la circulation sont soumis au quotidien aux élus en charge de ces activités et comme le dit Mme Précetti, là il s'agit juste d'un moyen de captation de ce problème différent. Mais qui n'en est pas moins un moyen complémentaire de ce qui existe déjà. Et en l'occurrence, comme le dit Perrine très justement, c'est une perception. Et donc la perception fait que le dispositif participatif est tout à fait adapté à cet exercice puisqu'il permet d'avoir la réalité de ce niveau de perception. Et effectivement il y a un besoin identifié chez les habitants d'aller plus loin dans la sécurisation, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sécurité actuellement, ce n'est pas la même chose, Sécurité et Sécurisation, et donc écoutez, c'est logique que ce projet soit arrivé par le biais du budget participatif et on ne peut que se réjouir qu'il complète le dispositif déjà mis en œuvre par la Ville pour sécuriser la ville de façon générale. Mais on ne peut pas vous laisser dire que la Ville ne fait rien si le sujet ne lui est pas soumis par le budget participatif. Enfin ce n'est pas comme cela que vous l'avez formulé mais c'est l'idée implicite.

M. le Maire : Par ailleurs M. Mauger, pour revenir sur le principe du budget participatif, je voudrais faire un peu d'histoire en la matière : le budget participatif a été inventé à Porto Alegre, ville brésilienne de gauche s'il en est. Et il a été inventé parce que les habitants de Porto Alegre avaient le sentiment que leurs élus étaient corrompus ; ce qui

n'est peut-être pas faux d'ailleurs, c'est possible au Brésil... Et c'était pour substituer le vote populaire au vote des élus qui étaient jugés comme ne répondant pas aux besoins de la population ; donc les habitants de Porto Alegre ont voulu un budget participatif pour pouvoir se substituer aux élus. Dans notre conception du budget participatif, c'est bien cela, aucun domaine n'est exclu pour la participation des habitants. Aucun domaine n'est exclu. On donne au budget participatif une enveloppe de 600.000 € et les habitants peuvent faire ce qu'ils veulent et voter ce qu'ils veulent dans la mesure où c'est quelque chose qui est possible et rentre dans le règlement. Mais on ne met aucune limite à la démocratie participative. C'est un choix.

M. HUBERT : M. le Maire a raison effectivement, et en plus j'ajoute que c'est une des leçons communément admise en tout cas, en tout cas tirée par le monde de la communauté participative qui a eu l'occasion d'en discuter lorsqu'elle nous a invités à présenter cette expérience qui encore une fois a beaucoup intéressé, c'est que le budget participatif a ces deux vocations : l'une étant d'identifier effectivement des idées complémentaires de l'action de la Ville mais sur des sujets qui potentiellement relèvent de l'action de la Ville, cela ce n'est pas spécifique à la ville d'Antony, c'est toutes les expériences participatives qui ont ce type d'expérience. Mais aussi de recueillir des idées qui sont déjà mises en place par la Ville et qui donc permettent aussi d'échanger

avec les citoyens pour leur dire « Voilà, la Ville agit déjà dans ce sens-là » et donc il n'y a pas de contradiction entre les idées qui sont émises complémentaires de l'action déjà menée puisque de toute façon, à la base l'idée du budget participatif c'est que, s'appliquant à tous les champs d'action municipale, il y a aussi des idées qui sont émises et qui sont déjà mises en place par la Ville, et donc qui permettent aussi de voir que la Ville va dans le bon sens et répond déjà aux attentes des citoyens. C'est le cas d'ailleurs d'un certain nombre de projets qui ont été soumis dans ce budget participatif et d'ailleurs sur lesquels la Ville a pu communiquer auprès de ces porteurs de projets pour leur dire que c'était déjà mis en place. Donc il n'y a pas de spécificité sur ce sujet de la Ville d'Antony. C'est la loi du monde participatif.

M. MAUGER : Oui, je pense que ce n'est pas la peine de s'étendre sur le sujet mais vous avez bien compris qu'en ce qui me concerne, tout ce qui relève de la sécurité routière, tout ce qui relève de la sécurité par rapport aux véhicules qui roulent trop vite, cela ne relève pas du budget participatif mais je pense que c'est une philosophie qui est différente et qui nous différencie. Et je vous remercie, M. le Maire, d'avoir rappelé l'historique dont j'avais parlé effectivement au mois de juin 2020 dans cette assemblée, mais à Porto Alegre il y avait aussi une finalité d'éducation populaire, à savoir comment co-construire un budget avec les citoyens.

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait des ateliers de co-construction du budget de la ville d'Antony.

M. HUBERT : Alors ça c'est complètement faux, M. Mauger. Alors là vraiment c'est complètement faux ! Il y a eu trois ateliers qui ont été menés sur les différentes thématiques. Il y a eu une présélection, on a proposé une vingtaine de thèmes basés sur les objectifs de développement durable aux Antoniens, donc vraiment je ne peux pas vous laisser dire cela. On leur a soumis lors d'un premier vote ces différents thèmes pour qu'ils en choisissent et qu'ils limitent la liste, et sur ces thèmes retenus, on a mené trois séances, trois séances de co-construction où les Antoniens ont été conviés pour développer ensemble des projets ; alors évidemment ces projets, puisqu'ils sont tombés au mauvais moment de la pandémie, donc en début de cette année, ils n'ont pas pu être menés en présentiel, mais ils ont quand même été menés et il y a effectivement des projets qui sont nés, qui sont d'ailleurs lauréats pour certains, qui sont nés lors de ces ateliers. Alors ça c'est le premier point.

Et le second point, c'est qu'il y a eu deux ateliers pour expliquer aux Antoniens comment on construisait un budget puisqu'effectivement il ne s'agit pas d'avoir une idée, il s'agit aussi de le mettre en chiffres, deuxième élément.

Et troisième point qui, lui, ne relève pas d'événements ponctuels tels que ces ateliers que je viens de vous citer mais qui relèvent de toute la démarche, c'est qu'il y a des commentaires, il y a les réponses que font les services lors de l'analyse des projets pour dire aux Antoniens en quoi le projet est déjà fait, en quoi il n'est pas techniquement faisable, etc., qui est un dialogue entre les services de la Ville et les porteurs de projets. Et qui en outre, pour ceux des projets qui sont retenus, s'il y a des difficultés techniques, font qu'il y a des échanges complémentaires avec les porteurs de projets pour les faire évoluer, qui vont pour se poursuivre avec les porteurs de projets pour les projets qui sont retenus dans leur réalisation, donc effectivement, oui c'est un travail de rapprochement des citoyens de leur Ville et c'est toute la démarche mise en œuvre dans le cadre de ce projet. Et vraiment, là, je ne peux pas absolument pas vous laisser dire ça.

Mme CHABOT : J'avais une question sur les projets qui n'ont pas été réalisés, par exemple là il y a le projet de poulailler à Descartes qui est retenu mais il me semble qu'il y a deux ans il y avait un projet qui était un petit peu similaire qui n'a pas vu le jour. Que deviennent les projets qui ne sont pas réalisés ? Par exemple est-ce que ce projet-là pourrait être fusionné avec le projet un peu similaire d'il y a deux ans qui n'est toujours pas fait ?

M. HUBERT : C'est un projet qui a été proposé mais qui n'a pas été retenu.

Mme CHABOT : Si, je crois bien qu'il y a deux ans le projet avait été retenu aussi et c'était un peu pareil, je crois que l'on attendait une association, je crois que ça s'appelle une « cocotteraie »... là c'est plutôt des cocotiers mais il y avait une histoire de cocotte en tout cas déjà il y a deux ans.

M. HUBERT : Pour l'heure, le projet concerne uniquement le quartier Descartes, mais je n'ai plus en tête les spécificités du projet que vous évoquez, mais s'il y a lieu de les rapprocher, oui pourquoi pas ? Après effectivement, ça c'est une des vraies difficultés, c'est-à-dire qu'il y a des projets qui sont sélectionnés, on l'a dit tout à l'heure, il y a des projets qui reposent sur l'identification d'un lieu, d'une structure, d'une personne qui doit être là pour les porter, et lorsqu'effectivement ces éléments ne convergent pas, le projet peine à voir le jour. C'est une des vraies difficultés. C'est vrai. Mais effectivement, votre idée, s'il y a lieu de les rapprocher, alors je n'ai plus tout à fait les détails en tête mais s'il y a lieu de les rapprocher, oui, tout à fait ils seront rapprochés.

Mme HUARD : Merci M. le Maire. Je voudrais justement revenir sur la question de l'intérêt de ces budgets participatifs pour un certain nombre d'actions. Je constate que par exemple les projets présentés en matière d'abris et de stationnements vélos effectivement traduisaient par leur

nombre l'attente des Antoniens vis-à-vis d'une généralisation de ces équipements. Il me paraît dommage effectivement que cela ne dépende que du budget participatif de les réaliser, et donc d'une personne qui ait le temps et l'énergie de présenter ces projets alors que les associations de promotion du vélo Antoniennes portent ces questions et donc on ne peut que regretter que l'on attende le budget participatif pour mettre en place ces actions et de façon je dirais disséminées, pas forcément cohérentes dans l'ensemble de la Ville.

De même pour les pistes cyclables, il me semble qu'un réseau de pistes cyclables a besoin d'une cohérence et on ne peut pas se contenter de faire des petits bouts par-ci par-là à la demande d'un porteur de projet. Il faut évidemment un plan de circulation, un plan de pistes cyclables qui permettent de généraliser l'usage du vélo.

Alors pour reparler de la sécurité, pour la sécurisation du carrefour La Fontaine, je pense que nous attendons toujours dans ce quartier la réunion qui devait être organisée par M. le Maire et qui n'a jamais eu lieu pour parler de la sécurisation de ce carrefour qui pose toujours question bien entendu.

M. HUBERT : Donc si je résume votre propos, en gros toute l'action de la Ville repose sur ces 600.000 € de budget participatif ... La ville attend en fait cette édition du budget participatif pour agir et les dizaines de millions

d'euros du budget de la Ville par ailleurs sont passés par les fenêtres...
oui, c'est une drôle de conception de l'action communale.

Mme ASCHEHOUG : Moi, je trouve simplement que ridiculiser ce que disent les gens, ce n'est pas non plus une manière d'agir, donc je voulais juste simplement vous dire que ces projets qui normalement auraient dû être réalisés par la Ville plutôt que par du budget participatif, cela aurait débloqué des fonds pour d'autres budgets participatifs que les gens avaient soumis et qui du coup n'ont pas été choisis, c'est tout.

M. HUBERT : Non mais porter...

Mme ASCHEHOUG : Non mais vous avez le droit d'ironiser ! Amusez-vous, il n'y a pas de problème.

M. HUBERT : Je m'amuse parce que tout simplement en fait on a déjà dit tout cela mais vous ne l'avez pas entendu. On a dit que le budget participatif était une façon d'impliquer les citoyens dans la vie de la commune et c'est quoi cette conception que vous avez ? Je m'amuse effectivement parce qu'à un certain stade, cela devient ridicule ! Le but même du budget participatif est d'impliquer les gens dans la vie, dans l'action dans la Ville, dans l'action communale au quotidien telle qu'elle peut être gérée par les élus, par les services municipaux, etc. mais sur un montant qui... enfin il faut quand même avoir un sens des proportions ! Ce sont 600.000 € par rapport au budget global de la Ville. Donc évidemment que le budget participatif ne se substitue pas au reste de

l'action communale. Mais comment, à un moment donné, à partir du moment où l'on a déjà passé ... Il est quelle heure ? Il est 21h15, le conseil a démarré à 20h, à partir du moment où cela fait probablement 30 à 45 minutes que l'on discute de ça, et qu'on a déjà essayé de vous l'expliquer, eh bien oui effectivement je le prends un peu sur un ton que je veux plus humoristique parce qu'à un moment donné, voilà, on a déjà expliqué... Combien de fois il va falloir le réexpliquer en fait ?

M. le Maire : Nous pouvons passer maintenant à la suite, n'est-ce pas, on en a déjà parlé assez, M. Mauger, je pense que l'on peut passer maintenant à la question écrite du Groupe LREM, n'est-ce pas ?

La question est la suivante : « *Monsieur le Maire, le quartier de Fontaine Michalon est coupé en deux depuis plus de deux ans par le chantier de suppression de l'ancien passage à niveau. Ces travaux ont fortement impacté les flux de circulation et ont entraîné la suppression de nombreuses places de stationnement de chaque côté de la voie ferrée. Après trois années de travaux la rue Mirabeau devrait enfin retrouver sa continuité au printemps 2022 avec l'ouverture de la nouvelle boucle routière créée par « SNCF Réseau » sous la voie ferrée du RER C. Cette réouverture prochaine amène néanmoins des interrogations et des inquiétudes des riverains, des nombreux Antoniens qui vont emprunter la rue Mirabeau. Les flux de circulation automobiles, camions, bus, vélos, piétons, trottinettes, seront de nouveau très importants notamment le*

matin et en fin de journée en raison de la proximité de la gare RER de Fontaine Michalon. De part et d'autre du nouveau pont sous la voie ferrée, la boucle routière sera connectée à la voirie existante de la rue Mirabeau d'un côté au niveau du carrefour entre la rue Mirabeau et la rue de Massy, et de l'autre côté au niveau du carrefour entre la rue Mirabeau et l'entrée de la résidence au 85 rue Mirabeau. Dans les deux situations, le manque de visibilité des véhicules sortant de la boucle routière va engendrer un risque important de collision à ces deux intersections.

Pour la même raison, la traversée des piétons au niveau des passages piéton existants à cette intersection, en sortie de la nouvelle boucle routière, sera très périlleuse. La boucle routière créée est inadaptée et dangereuse pour les circulations douces en raison de la largeur de la chaussée et de sa courbure. Ainsi, ces flux devraient se reporter sur le second passage dédié aux piétons entraînant alors une cohabitation risquée. Des modifications de la voirie existante de la rue Mirabeau de chaque côté de la nouvelle boucle routière sont donc indispensables pour assurer la fluidité et la sécurité des différents flux de circulation automobiles, circulations douces, piétons. Quels aménagements la Ville prévoit-elle de réaliser sur la rue Mirabeau de part et d'autre de la nouvelle boucle routière en termes de stationnement, de circulations douces et de sécurisation des passages piétons et dans quel délai ?

Par ailleurs les conclusions de l'enquête publique et l'arrêté de suppression du passage à niveau mentionnent l'obligation de reconstitution des 36 nouvelles places de stationnement à proximité des commerces en compensation des emplacements supprimés par les nouveaux aménagements. Pouvez-vous vous engager sur cet aménagement, confirmer où ces places de stationnement seront créées et selon quel calendrier ? Nous vous remercions M. le Maire de présenter aux Antoniens vos intentions sur ces sujets. »

Voici ma réponse : « Chers collègues, les questions que vous posez qui sont tout à fait légitimes, notre service de la voirie les a examinées dès l'été 2018 au moment du lancement du projet de suppression du passage à niveau par la SNCF. Et dès cette époque, il a identifié les difficultés et trouvé les solutions. (Il y a trois ans, donc). S'agissant des aménagements de la rue Mirabeau, il est bien évident qu'il faut protéger les traversées piétonnes, en particulier aux sorties des boucles routières, et qu'il faut aussi veiller à bien réguler la cohabitation des piétons et des taux de circulations douces sur la voie qui leur est réservée par le paso. Les mesures que nous envisageons à cette fin vous seront présentées lors d'une commission sur les travaux du passage à niveau que Wissam Nehmé organisera avant la fin de l'année, courant décembre. Je rappelle que la rue Mirabeau doit rouvrir en principe en mars 2022. (Donc on a encore quelques mois pour prendre ces mesures).

En ce qui concerne le stationnement, il est clair que la construction de la boucle routière de la rue Mirabeau a eu pour effet de supprimer des places :

- 12 sur la rue de Massy,*
- 21 sur les 32 places de parking que la ville a aménagé en 2008 et qui est situé derrière les commerces, au nord de la ligne ferroviaire.*

Par ailleurs, et cela vous ne le rappelez pas, la construction du poste de redressement de la RATP 12 places du parking de la gare. C'est donc au total 45 places et non pas 36 qui ont été perdues en raison des travaux qui ont affecté le quartier Fontaine Michalon. Il restera encore néanmoins à la disposition des commerces et des habitants du quartier 44 places dans le parking de la gare, 10 places dans le parking situé derrière les commerces, et 8 places d'arrêt-minute devant les commerces. Soit au total 62 places de stationnement public pour ce quartier, ce qui est loin d'être négligeable. On ne peut pas soutenir sérieusement que le quartier Fontaine Michalon est défavorisé en matière de stationnement public, beaucoup de quartiers aimeraient bien avoir ça. C'est pourquoi, même s'il est possible et même s'il serait possible en réaménageant la cité Duval d'agrandir le parking public et de créer une quarantaine de places supplémentaires, je ne pense pas qu'il convienne d'augmenter encore la place de la voiture dans le quartier. La cité Duval mérite mieux. Nous pensons plutôt à favoriser les circulations douces en aménageant du

stationnement de vélos et nous pensons aussi embellir la cité Duval qui en a vraiment besoin. »

Nous passons maintenant alors à l'ordre du jour et je donne la parole à Pierre Médan pour vous présenter le bilan annuel de la gestion de la dette.

I - FINANCES

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE –

M. MEDAN : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Vous avez eu le document entre les mains, je vais essayer de le présenter de façon très synthétique. Nous avons eu un encours au 1er janvier de 116 M€ et nous aurons normalement au 31 décembre un encours de 116,6 M€. On peut donc dire qu'il y a une stabilité de l'endettement.

Le point intéressant qui est observable depuis déjà plusieurs années, c'est le fait que nous avons une répartition de la dette qui voit les taux fixes être très majoritaires puisqu'il y a aujourd'hui 73 % d'emprunts à taux fixes et uniquement 27 % d'emprunts à taux variables. Il faut savoir que ce pourcentage a de très fortes chances de croître très vite à cause des changements d'indices qui soufflent sur le marché monétaire et le marché interbancaire et qui vont conduire les villes, en collaboration avec les banques, à bénéficier de nouvelles références qui seront des références, c'est un choix évidemment de notre part, à taux fixes. Un petit

calcul rapide permet de dire que si l'on considère qu'il y a environ une dizaine de millions d'emprunts qui passent à taux fixes, le pourcentage sera de l'ordre de 80 % de taux fixes très vite pour 20 % de taux variables.

Si l'on regarde maintenant l'aspect « moyenne des taux », on s'aperçoit que le taux moyen net de la dette en 2021 aura un peu baissé pour s'établir environ à 1,33 %, ce qui est quand même un taux très, très bas, et qui permet d'avoir un montant payé en intérêts, un montant net payé en intérêts de 1,67 M€. Ce sont les éléments essentiels.

Les précisions que vous donne le document permettent de voir toutes les répartitions de l'encours par type d'emprunt, de stratégie, montrent clairement quels sont les encours qui vont être transformés suite aux transformations d'indices avec un certain nombre de termes qui sont utilisés depuis fort longtemps mais qui vont progressivement changer à partir de 2022, comme l'Eonia et l'Euribor qui vont être remplacés. Et vous avez un récapitulatif aussi sur le document des emprunts des produits dits « structurés » qui finalement représentent aujourd'hui un pourcentage très faible de l'encours ; donc en termes de risques, c'est quasi nul, et en termes de taux variables, là aussi on pourrait assimiler certains produits qui sont en référence notamment au livret A à des produits très peu risqués même s'ils ont l'appellation « taux variables ».

Donc globalement on peut considérer que la gestion de la dette qui s'appuie sur une forte densification, qui s'est toujours appuyé et qui continue de le faire mais de façon un peu moins évidente aujourd'hui, s'appuie sur une diversification à la fois des banques, des produits, et cette diversification je considère qu'elle a porté ses fruits dans le passé et qu'elle porte évidemment ses fruits aujourd'hui aussi. Je vous remercie.

M. MAUGER : Merci pour cet exposé. Alors en lisant le rapport, on se dit que la Ville n'a pas renoncé à sa suffisance et pourtant le tableau n'est pas glorieux ! De 2006 à 2009, votre choix s'est majoritairement porté sur des emprunts structurés classifiés 2 E à 5 E selon la charte Gissler, c'est-à-dire avec un effet multiplicateur maximal. Au dernier compte administratif le capital restant dû de ces emprunts était autour de 12 M€. Dans le rapport de l'an dernier, au sujet de l'emprunt le plus risqué, vous écartiez de le renégocier en indiquant que son coût de sortie serait supérieur à son surcoût actuel. Mais sitôt après, vous avez tout de même renégocié cet emprunt en acceptant un malus capitalisé de 1 M€. Ce revirement pose la question de la visibilité que vous avez sur la situation de ces emprunts lorsque vous écrivez le rapport. Vous aurez 400.000 € par an pris en charge par l'État mais in fine c'est le contribuable qui finit par payer votre choix d'avoir contracté cet emprunt classé 5 E, c'est-à-dire classé le plus toxique selon la charte Gissler entre les collectivités locales et les institutions bancaires.

Ce ne sont pas des choix de bons gestionnaires, vous avez eu beaucoup de chances que les taux baissent et que les impacts soient réduits. Cela aurait pu faire beaucoup plus mal et vous l'avez bien compris puisque maintenant vous ne cessez de vanter les emprunts à taux fixes. Par ailleurs, il vous reste 27 % de dettes à taux variables. Quelle est votre stratégie face au risque de remontée des taux ? Enfin la capacité de désendettement de la Ville n'est pas indiquée alors que la loi de finances encadre cette capacité. Idem pour l'annuité de dette par habitant. Le document se focalise sur la question des taux mais n'analyse pas l'évolution de l'encours sur ces dernières années.

Sans entamer sur la prochaine délibération, on peut tout de même dire que vos importantes annulations d'investissements auraient dû conduire au désendettement de la Ville mais ce n'est pas le cas.

M. MEDAN : Alors concernant le bilan que vous dressez, moi je suis totalement en opposition avec votre présentation. Vous vous focalisez comme vos anciens petits camarades dans le passé sur certains produits et vous n'avez pas de vision globale. Or la gestion de la dette, avec la diversification qui correspond à ce que font tous les gestionnaires responsables et financiers responsables dans le domaine de l'entreprise, dans le domaine de banques, cette diversification, elle a été faite. Et à un moment donné, il était intéressant d'aller vers des produits structurés parce que les taux fixes étaient élevés et donc à titre de comparaison si

vous voulez, les produits financiers dits « structurés » ont permis sur une durée relativement importante de faire des économies de frais financiers. Seulement cela, vous ne voulez pas l'entendre, vous ne voulez pas le voir. Or, si on prend 2004 je crois, à peu près, 2004 jusqu'à aujourd'hui, les choix qui ont été faits par la Ville qui étaient effectivement des choix un peu risqués sur certains produits mais très peu risqués sur beaucoup d'autres, au global cette stratégie a permis d'économiser plusieurs millions d'euros, environ une douzaine d'après les calculs que nous avons faits. C'est considérable ! Mais les calculs pris globalement, pas le calcul que vous demandez M. Mauger, sur uniquement un produit ! Parce que sur un produit quand on ne regarde pas les autres, évidemment cela n'a pas de sens. C'est ce que je vous ai dit en commission des finances. Cela n'a pas d'intérêt. Cela a un intérêt ponctuel de dire voilà, cela c'est bon, ça c'est moins bon, finalement le solde est à peu près nul... Nous, c'est l'ensemble que nous voyons. Et très sincèrement, je pense que la stratégie aujourd'hui de prendre des emprunts à taux fixes est logique par rapport à la baisse des taux. C'est tout. Mais à une époque, ce n'était pas le cas. À une époque, les taux fixes étaient élevés. En 2007, quand la Ville a souscrit l'emprunt dont vous avez parlé l'autre jour en commission des finances, les taux fixes étaient environ de 4,8 à 5 %. 5 % pour celui-là par exemple. Si on avait pris un taux de 5 % sur la durée de l'emprunt, on aurait payé sur la totalité de la durée de l'emprunt une somme

d'environ 3,87 M€, c'est une somme que nous n'avons pas payée pour ce produit-là. Et ce que j'ai fait là, ce que nous avons fait pour cet emprunt, si on le fait pour la totalité, et que l'on agrège le raisonnement, parce que moi c'est ce qui m'intéresse, la Ville est gagnante. Moi je serais heureux que vous puissiez reconnaître que c'est bien pour la Ville d'avoir pu gagner grâce à une stratégie dynamique de gestion des taux, contrairement à ce que vous dites, la stratégie était aussi prudente parce que nous n'avons pas, contrairement à certaines villes, mis tous les œufs dans le même panier. Certains hôpitaux ont pris des emprunts massifs structurés, ils n'en ont pas pris d'autres à côté. Nous, nous avons diversifié nos produits financiers. Nous avons diversifié les banques avec lesquelles nous traitons. Nous n'avons jamais pris d'index qui était des index comme on dit « exotiques ». C'était le mot à l'époque, les index sur lesquels nous nous sommes basés, même pour les produits structurés, c'était des index très connus, qui étaient cotés, qui étaient suivis par la Direction Financière.

Donc voilà, je voudrais quand même que vous compreniez et j'aimerais bien que de temps en temps vous arrêtiez d'avoir cette posture parce que pour moi c'est du dogmatisme. Et c'est pour cela que je rappelais un peu ce que faisaient vos anciens collègues puisque ce n'est pas la première fois que l'on a ce genre de discussion.

M. le Maire : C'est parce que vous n'avez rien à dire sur la gestion actuelle de la dette que vous nous reprochez des pratiques que nous aurions eues soi-disant il y a quinze ans. Alors justement je confirme ce qu'a dit Pierre Médan, l'emprunt dont vous parliez effectivement nous aurait coûté 5 % si on l'avait souscrit à taux fixe, on l'a pris avec un taux risqué effectivement mais il nous a coûté moins et même malgré tous les risques encourus et les difficultés rencontrées, il a coûté moins cher, il a coûté 4,29 %. Donc même avec toutes les turbulences que nous avons connues, il nous a coûté beaucoup moins cher que ce qu'il aurait coûté avec un taux fixe. On l'a expliqué dans le passé à vos collègues, ils ne comprenaient pas mieux que vous, franchement vous êtes dans la continuité parfaite de tout le comportement de l'opposition de gauche pendant ces longues années. On ne peut que vous répéter qu'aujourd'hui tout va bien, et si tout va bien aujourd'hui c'est parce que la gestion antérieure était bonne aussi. D'ailleurs les électeurs ne s'y sont pas trompés.

M. MEDAN : Juste une chose parce que je me souviens de ce que vous venez de dire aussi : les renégociations d'emprunts, je ne dis pas comme c'était le cas à une époque, vous savez, quand les politiques ne voulaient jamais avouer qu'on allait dévaluer, il ne fallait surtout pas le dire avant. Ce n'était pas du tout notre stratégie ! On a dit à un moment donné qu'on ne voulait pas renégocier tout simplement parce que c'était ce que l'on

pensait par rapport aux conditions, par rapport à la situation. Et puis parfois dans le domaine financier on a l'impression d'avoir une fenêtre qui s'ouvre, on a l'impression d'avoir des changements de paramètres, de possibilités, et on y va. Nous sommes d'accord pour dire que le fonds de soutien rend ces opérations plus digestes, on ne l'a jamais caché. Mais il y a aussi le fait de le faire à chaud ou à froid. On a toujours choisi les renégociations à froid et on ne s'est pas laissé perturber par des taux qui montaient un peu trop, qui ne me faisaient pas plaisir, mais c'est encore une fois une vision globale et il faut savoir relativiser. Et vous savez dans la vie, quand on ne prend pas de risques, à mon avis on n'avance pas beaucoup.

Mme HUARD : J'aimerais savoir comment vous pouvez affirmer que cet emprunt n'a pas coûté plus cher qu'un autre emprunt...

M. le Maire : Moins cher.

Mme HUARD : ...étant donné que chaque fois que nous vous posons la question sur quel a été le coût total de cet emprunt et que vous nous communiquez ce chiffrage, vous nous indiquez que vous n'êtes pas en mesure de le calculer.

M. le Maire : Si, on l'a calculé. Justement, on l'a calculé, je l'avais demandé, M. Mauger l'avait demandé et moi aussi, et le calcul c'est qu'il a coûté sur toute la durée de sa vie jusqu'à maintenant 4,29 % alors qu'il aurait coûté 5 % si on avait pris un prêt à taux fixe.

M. MEDAN : Madame, je précise juste une chose : lors d'un précédent conseil municipal on m'a demandé de faire ce calcul quasiment de tête, il aurait fallu que je vous réponde comme ça, le jour même du conseil. Et je vous ai dit non, c'est très compliqué, je me souviens très bien de la réponse. On pourrait la chercher dans les feuilles, mais ce n'est pas la peine, je vous avais dit tout simplement -c'était M. Hobeika je crois qui m'avait posé la question- et j'avais dit : mais c'est très compliqué à calculer ! Parce qu'il y a plein d'éléments, il y a plein de dates, de l'actualisation à faire... il y a beaucoup de choses. Nous l'avons fait, ça prend une page de calculs, de raisonnements, on pose des hypothèses par rapport à ce qui s'est passé, etc., et puis voilà. Mais c'est quelque chose que l'on ne peut pas faire comme ça en séance. Je voulais juste vous le préciser, ce n'est pas de la mauvaise volonté, c'est que ce n'est pas possible.

M. MAUGER : Alors moi je voudrais juste conclure sur deux points très positifs dans ce que vous nous dites : d'une part c'est que le calcul a été fait sur l'ensemble des emprunts et je me réjouis à l'idée de recevoir les documents correspondants ; et par ailleurs je me réjouis aussi évidemment que votre religion ait changé pour devenir celle des taux fixes. Là nous sommes entièrement d'accord.

M. le Maire : Non ! Non !

M. MEDAN : Non, ma religion n'a pas changé, vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Mais bon ce n'est pas grave, on va passer à la suite...

M. MAUGER : C'est en tout cas ce que vous vantez dans le rapport.

M. le Maire : Non.

M. MEDAN : Non, absolument pas.

M. le Maire : Non c'est la situation qui a changé. Aujourd'hui, avec les taux fixes que nous avons, qui sont extrêmement bas et en plus avec les risques d'inflation, il faut vraiment emprunter à taux fixe, par contre il ne faut pas prêter à taux fixe. Ce n'était pas le cas quinze ans.

Nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 : BUDGET VILLE – EXERCICE 2021

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors effectivement c'est quelque chose de très classique à Antony d'avoir une DM au mois de décembre. Cette DM, vous avez pu le noter, comme d'habitude liste dans le rapport, dans le dossier aussi bien en fonctionnement qu'en investissement les dépenses qui n'ont pas été faites, donc moins de dépenses, plus de dépenses, moins de recettes, plus de recettes dans certains cas, je ne vais pas vous faire la liste de toutes les pages du document. À titre d'exemple je dirais, pour les dépenses : on n'a pas organisé autant de séjours de vacances par

exemple que nous l'avions prévu au budget, donc forcément cela fait une réduction sur les crédits : - 250 000 €. Il y a des sommes qui sont quand même importantes. Donc on va ajuster les crédits d'autant et c'est ce que l'on appelle des opérations réelles de fonctionnement, vous avez le tableau à la page 1 qui fait une synthèse de tous ces ajustements qui vont un peu dans tous les sens. Les recettes liées aux séjours de vacances diminuent parce qu'il y a moins de séjours de vacances aussi, il y a moins de charges, il y a moins de recettes, etc. On a déjà évoqué ces questions-là ; je dirais que la pandémie a rendu assez complexe la gestion financière et budgétaire de cette période, il n'empêche que chaque année dans la DM, pandémie ou pas, il y a plus de recettes moins de recettes, plus de dépenses moins de dépenses.

Pour l'investissement c'est la même chose, vous avez la liste exhaustive de ce qui est enlevé et rajouté, etc., dans le document. Alors au final, on s'aperçoit de quoi ? On s'aperçoit qu'il y a moins de dépenses que prévu, les recettes baissent aussi mais moins que la baisse des dépenses. Donc cela dégage un solde positif de 878.823 €, ce solde positif va abonder la partie investissements et de ce fait il va avoir un effet mécanique d'augmentation de notre capacité d'autofinancement. Je dirais quand même que cette augmentation qui arrive maintenant mais qui a été figée il y a déjà plusieurs semaines ne sera peut-être pas le reflet définitif en fin

d'année. Mais cela traduit quand même un solde positif de 878.823 € en plus.

Après l'éventuelle discussion et les questions, nous devons voter par chapitre ces différentes modifications pour être conformes à la loi. Merci.

M. MONGARDIEN : J'ai des remarques sur ces ajustements : Effectivement, vous indiquez que la crise Covid a eu un impact sur le budget, je pense que c'est quelque chose sur lequel on vous avait mis en garde au mois d'avril lors de la présentation du budget en disant qu'il nous paraissait que le budget ne semblait pas tenir compte d'un retour de la crise Covid. Malheureusement ça s'est avéré vrai. Maintenant, quand on regarde dans le détail un certain nombre de dépenses, et notamment quand on regarde les dépenses d'investissements, on s'interroge de l'impact de la crise Covid sur un certain nombre de dépenses d'investissements qui n'ont pas été réalisées puisque quand même, sur les dépenses d'équipement on avait un budget de 43 M€. Il y a 7,5 M€ qui n'ont pas été consommés dont certains sont notamment liés à la préparation de travaux, des travaux d'études ; les études, j'ai un peu de mal à comprendre en quoi la crise Covid peut pénaliser ce type de chose ; de la même manière il y a 1,8 M€ de travaux de reconstruction de voirie et donc on pourrait faire le lien avec la rue Céline puisqu'on a un budget qui aurait pu servir à ça par exemple.

Ma question, c'est pourquoi ce budget ? Est-ce qu'en début d'année, avec 43 M€ on avait les yeux un peu plus gros que le ventre et par contre on n'avait pas la capacité de réaliser tous les projets ? Parce que mettre tout cela sur la crise Covid, ça me paraît un peu gros.

M. MEDAN : Premier point, et je vous l'ai dit juste avant : Covid ou pas Covid, c'est comme ça chaque année. Donc si l'on prend le document de l'an dernier, il y a deux ans, il y a trois ans, il y a quatre ans, si on prend ce même document on arrive toujours à peu près non pas aux mêmes chiffres mais toujours à des masses relativement proches. Et donc vous avez raison, on pourrait se dire que les études ne seront pas forcément impactées par le Covid. Donc oui, il y a des retards sur les études parce qu'il y a des retards sur certaines décisions... Donc c'est vrai qu'il y a globalement un certain nombre de millions d'euros en investissements qui sont décalés, qui sont décalés le plus souvent à cause de retards ou de réflexions nouvelles qui arrivent... C'est un fait. Je préciserai juste que quand vous dites qu'on a été optimistes lorsque l'on a voté le budget, je l'avais dit le jour où j'ai présenté le budget, c'est un optimisme volontariste qui a tenté de dire -non pas que je sois superstitieux pour conjurer le sort, absolument pas, je suis plutôt pragmatique- qu'on allait se positionner comme si tout allait reprendre. Parce que je pense que c'est comme cela qu'il faut se positionner. Donc je veux bien admettre, je le prends a priori sur moi, d'être optimiste par nature, de croire que les

choses vont s'arranger et ne pas me dire : Mon Dieu, c'est la fin du monde, on va vivre dans le Covid encore pendant 50 ans ! Mais si je devais évaluer en pourcentage, je dirais que 95 % des raisons, ce sont les mêmes que les autres années.

M. le Maire : Et je confirme, M. Mongardien, c'est comme ça chaque année, on réalise entre 50 et 75 % du budget d'investissement, jamais plus, vous verrez quand vous aurez l'habitude, c'est pas mal déjà d'arriver à 70 %. C'est rare qu'on réussisse effectivement à aller aussi vite qu'on le souhaite. On aimerait bien aller plus vite mais nos fonctionnaires, nos services, nos ingénieurs, n'y arrivent pas. Et pourtant ils travaillent dur ! Ils sont sur les rotules mais ils n'arrivent pas à soutenir un tel rythme. C'est très dur. Mais quand vous verrez le budget du Territoire la semaine prochaine, vous verrez que c'est la même chose et c'est même certainement beaucoup plus. Il n'y a pas d'autres questions ?

Mme HUARD : Nous avons des interrogations un peu similaires puisque lors de l'adoption du budget nous avons mis en doute sa crédibilité et cette décision aujourd'hui confirme notre analyse puisque si les recettes enregistrent une certaine stabilité en fonctionnement et une progression sensible en investissement, c'est d'abord grâce aux compensations de l'État qui n'étaient pas anticipées dans le budget primitif sur la baisse des ressources fiscales, et à la dynamique immobilière pour ne pas dire la « spéculation » qui sévit dans notre Ville et qui entraîne l'augmentation

des droits de mutation et de la taxe d'aménagement versée par les promoteurs. Mais en revanche les dépenses et recettes qui représentent des services aux Antoniens sont réduites, par exemple celles des séjours de vacances, sur les crèches avec la fermeture de la crèche du Bois de l'Aurore, un équipement qui se révèle sujet à malfaçons après 25 ans d'existence seulement. Et la fosse de plongée qui va rester à sec pendant encore de longs mois. Et surtout, ce qui nous interroge, c'est la carence en personnel qui se prolonge puisque cela se traduit par des économies de budget malgré la mise en place du nouveau régime indemnitaire, ce qui montre que la Ville ne recrute pas suffisamment et cela entraîne évidemment la dégradation des services, pour ne citer par exemple que le fonctionnement des accueils périscolaires et centres de loisirs où les taux d'encadrement sont insuffisants ; cela se traduit aussi par le report de nombreux projets d'investissements qui ont été pourtant annoncés en grande pompe, et c'est vous-même qui le dites, ce ne sont pas les finances qui manquent, vous nous l'avez dit en commission ; vous vous étiez engagés d'ailleurs à réaliser ces projets même si les subventions gouvernementales du plan de relance n'étaient pas au rendez-vous et pour l'instant vous ne les avez pas obtenues, ce sont les ressources humaines vous nous l'avez dit vous-mêmes qui font défaut et c'est là que nous constatons là où nous mène la politique de réduction des moyens de fonctionnement.

C'est pourquoi nous nous interrogeons effectivement sur la capacité de la Ville à mener à bien les grands projets qu'elle présente. Puisque c'est 8 millions de dépenses d'investissements qui sont reportés à plus tard. Et faute d'un plan d'investissements pluriannuel, nous n'avons aucune visibilité sur leur réalisation future. Pourtant les besoins sont là puisque nous vous avons interpellés sur l'urgence d'améliorer la ventilation des écoles, l'adaptation aux changements climatiques, avec la végétalisation des cours, sur la rénovation des logements sociaux dégradés du Noyer Doré, sur la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle, sur l'ouverture d'un point écoute et santé...

M. MEDAN : Pardon Madame, pardonnez-moi de vous couper mais le DOB c'est en février.

Mme HUARD : Peut-être mais ce sont des points sur lesquels nous vous avons interpellés et nous constatons que les investissements sont reportés. Par contre, les crédits de la vidéosurveillance ont encore augmenté de 380 000 €. Était-ce bien indispensable ?

De notre côté nous estimons qu'il y a plutôt urgence à augmenter les aides et le soutien aux Antoniens dans une situation de crise qui se prolonge alors que la pauvreté et la précarité, toutes les associations le signalent, augmentent, et en particulier la précarité énergétique. Mais il n'y a pas de dotations supplémentaires dans votre budget modificatif pour le CCAS.

Au final nous constatons que ce budget poursuit la logique de dégagement d'excédents de fonctionnement au détriment des services rendus à nos concitoyens alors que la Ville peut justement emprunter à taux zéro actuellement pour réaliser ses projets sans risque de surendettement, vous prévoyez de consacrer les excédents de fonctionnement de 2021 qui sont en augmentation de 1 M€ par rapport au budget primitif, à l'autofinancement des investissements, et par conséquent nous ne pouvons que voter contre cette décision modificative.

M. MONGARDIEN : Une dernière remarque que l'on a déjà rapidement évoquée en commission : c'est l'absence de subvention obtenue par la DSIL. J'ai repris les documents de la Préfecture du 92 : sur l'année de septembre 2020 à septembre 2021 la préfecture a distribué 13,5 M€ de subventions au travers de la DSIL. Et il y a un certain nombre de communes du 92 qui sont listées mais effectivement Antony n'en fait pas partie. Donc on aimerait savoir pourquoi Antony n'en fait pas partie...

M. le Maire : Nous aussi on aimerait bien savoir pourquoi ! Effectivement il se trouve que le gouvernement ne nous a pas aidés, M. Mongardien. On compte sur vous pour plaider notre cause auprès de vos amis.

M. MONGARDIEN : C'est bien pour cela qu'on vous pose des questions, pour comprendre ce qui s'est passé. Pourquoi certaines communes ont réussi à faire passer des projets et pas Antony ?

M. le Maire : On avait eu 3 M€ de DSIL en 2017, c'était au moment de François Hollande ; on a eu 3 M€ et depuis on n'a plus grand-chose. Pourquoi ?

Mme DESBOIS : Peut-être parce qu'en 2021 il n'y a pas eu de dossier de déposé, M. le Maire ?

Mme CHABOT : Vous avez dit en commission qu'en 2020 il y en avait eu mais qu'en 2021...

M. le Maire : Si, nous avons déposé des dossiers très bien faits sur les diagnostics énergétiques. On avait demandé 600.000 €. Nous n'avons rien eu, ils ont refusé.

Mme DESBOIS : En commission vous nous avez annoncé 15 dossiers déposés en 2020 et il m'a été répondu qu'en 2021 il n'y avait pas eu d'appels à projets, donc qu'il n'y avait pas eu de dossier...

M. le Maire : Mais si !

Mme DESBOIS : Ecoutez, c'est ce qui m'a été répondu en commission, donc soit les données sont fiables soit elles ne le sont pas...

M. le Maire : S'ils ont proposé 13 millions comme le dit M. Mongardien, c'est qu'il y a eu des appels à projets ! Donc nous avons déposé, nous, de nombreux dossiers pour la DSIL y compris et surtout tous les dossiers sur l'énergie, tout ce qui normalement aurait dû bénéficier des efforts du gouvernement, on n'a rien eu. C'est comme ça, on n'a rien eu. Il y a eu 13 millions de distribués et nous on a eu zéro !

Mme DESBOIS : Alors ça, c'est le constat. On peut peut-être s'interroger...

M. le Maire : Et pourtant les dossiers étaient bien préparés.

Mme DESBOIS : Quand il y a des éléments d'arbitrage, je ne dis pas qu'ils sont forcément positifs mais quel retour d'expérience on en tire parce que cela peut aussi interroger notre ingénierie de dossier, M. le Maire ?

M. le Maire : Les dossiers étaient aussi bien faits qu'en 2017, qu'en 2018 et en 2019.

Mme DESBOIS : Donc 15 dossiers refusés, « circulez il n'y a rien à voir » c'est uniquement parce que c'est la ville d'Antony qui demande, c'est ce que vous dites ?

M. le Maire : Je ne sais pas mais en tout cas les priorités ont été données à d'autres...

Mme DESBOIS : C'est une drôle de manière de se remettre en question.

M. le Maire : Mais ce qui m'étonne un peu, c'est que ce soient les soutiens du gouvernement qui nous accusent d'avoir mal demandé alors que jusqu'à présent nos fonctionnaires travaillaient très bien. Cette année ils ont mal travaillé selon vous, parce que c'est eux qui font les dossiers, ce n'est pas moi.

Mme DESBOIS : Non mais là, vous rejetez la faute sur les fonctionnaires si vous dites ...

M. le Maire : Non, c'est vous qui le dites ! Vous dites que nos dossiers sont mal présentés !

Mme DESBOIS : Non mais attendez, les fonctionnaires, ils suivent la vision politique, il ne s'agit pas du tout de remettre la responsabilité sur les services et je ne me permettrais jamais de le faire.

M. le Maire : Mais si, vous le dites !

Mme DESBOIS : Mon point, c'est simplement quel dossier politique est porté...

M. le Maire : Vous dites que nos dossiers sont mal tenus ! Et ce n'est pas moi, ce n'est pas non plus Pierre Médan qui faisons les dossiers.

Mme DESBOIS : Quinze dossiers pour une commune de notre taille, il y a probablement un questionnement à avoir sur les projets que l'on porte, est-ce que ce sont bien ceux qui sont attendus pour ce type de dossiers, M. le Maire...

M. le Maire : Oui, les dossiers d'économie d'énergie ont été refusés.

Mme DESBOIS : Quinze dossiers, quinze refus, on a un souci et ce n'est pas de « l'Antony bashing », ce souci.

M. le Maire : Les dossiers d'économie d'énergie qui sont les premiers aujourd'hui à être acceptés ailleurs ne le sont pas pour nous. C'est comme cela. Nos dossiers étaient bien faits, les fonctionnaires travaillent bien, vous le savez d'ailleurs, vous les félicitez à chaque instant, eh bien là ils n'ont pas eu de chance.

Mme DESBOIS : Je regrette, vous faites un complot. On a l'impression que tout le monde a, et que la ville d'Antony n'a pas. Et c'est votre constat à chaque fois. Quand les choses ne vont pas, vous êtes la victime en fait.

M. le Maire : Oui. Cette année oui. Heureusement il y avait la Région, heureusement il y avait le SIPPAREC, heureusement il y avait la Métropole du Grand Paris, et le Département, mais l'Etat cette année ne nous a pas aidés du tout, ou presque pas.

Mme DESBOIS : Revoyez votre réseau de contacts et de lobbying M. le Maire.

M. le Maire : À croire que certains se seraient opposés, qu'il y aurait un complot contre nous, Mme Desbois !

Mme DESBOIS : C'est votre thèse justement.

M. le Maire : Certainement ! Mais ce n'est pas nous qui attaquons là-dessus, on ne vous l'a jamais reproché. C'est vous qui voulez faire croire que nos fonctionnaires ont mal travaillé cette année, non, ils ont bien travaillé, ils n'ont pas eu de chance. L'État a refusé

Mme DESBOIS : Vous ne respectez pas vos agents M. le Maire.

M. le Maire : Et l'État a été le seul à refuser. La Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, le Département, eux ont donné mais pas l'Etat. Je regrette. Mais peut-être que cela va changer dans quelques mois !

M. MEDAN : Alors nous sommes obligés de voter par chapitre et je vais vous demander une première fois et ensuite on fera « même vote ».

(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre – section de fonctionnement et section d'investissement. Chaque chapitre recueille 41 voix Pour, 3 Abstentions et 5 voix Contre.)

Je vous remercie.

M. le Maire : Je vous remercie aussi et la parole est toujours à Pierre Médan.

2- OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2022

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Comme chaque année il faut que l'on autorise M. le Maire à liquider et mandater certaines dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent. Le BP 2021 était de 43,4 M€, le quart cela fait 10.850 000 €. On demande dans la délibération d'ouvrir pour 10,8 M€. C'est le premier point de la délibération.

Et le deuxième point de la délibération, c'est la possibilité d'étudier des éventuelles renégociations de dettes et dans l'attente de l'adoption du budget primitif on demande de voter une enveloppe globale de 15 M€

pour permettre ces éventuelles renégociations. Voilà les deux éléments de cette délibération.

M. le Maire : Des questions ? C'est comme ça tous les ans depuis cinquante ans.

Mme HUARD : Cette décision relève de la mise en œuvre de vos choix qui seront présentés dans le budget, donc nous nous abstiendrons pour le moment. Cependant nous avons quelques questions sur certaines lignes de crédit :

Vous prévoyez 20.000 € pour une étude suite aux dysfonctionnements de la crèche La Comptine. Quels sont les dysfonctionnements de cet équipement qui vient de réouvrir après des travaux très longs ?

M. le Maire : Ecoutez, ce n'est pas le sujet. Il s'agit uniquement de prévoir un quart du budget de l'an dernier pour permettre de travailler. Le budget pour 2022 nous allons le voter au mois de mars ou même au mois d'avril...

Mme HUARD : Oui mais quand même vous affectez les crédits pour des opérations précises, je vous demande pourquoi il y a 20.000 € suite au dysfonctionnement de la crèche La Comptine.

M. le Maire : Non, je ne veux pas répondre à cette question. On ne vote pas un budget aujourd'hui, on vote sur 10,8 M€ pour le premier trimestre 2022. C'est tout.

Mme HUARD : Néanmoins si cela est a été prévu, je pense que c'est parce que cela correspond à une réalité...

M. le Maire : Non, pas du tout. Cela ne correspond à rien ! Le budget on le votera en mars...

Mme HUARD : Donc il n'y a aucun dysfonctionnement à la crèche La Comptine et il n'y a pas besoin de refaire des travaux ?

M. le Maire : Non, aucun. C'est déjà fait les travaux, on a inauguré la crèche La Comptine au mois de septembre, vous vous en souvenez ?

Mme HUARD : Oui bien sûr mais c'est pour cela que l'on vous pose la question : pourquoi est-il prévu dans ce budget... ?

M. le Maire : Non. Et d'ailleurs on ne devrait pas mettre dans cette liste-là des travaux précis, 10,8 M€ cela suffit, c'est le quart du budget de l'année dernière.

Mme HUARD : Mais encore faut-il les justifier, si vous ne les justifiez pas, il est difficile de voter des crédits.

M. le Maire : Vos prédécesseurs n'ont jamais posé de questions là-dessus car ils savaient que c'était juste le quart des crédits de l'année précédente.

Mme HUARD : On attend des réponses claires et je constate que l'on n'en a pas, cela justifie d'autant plus notre vote. Et deuxième question : on constate il y a également 20.000 € pour des travaux...

M. le Maire : Mais vous n'avez pas de questions comme ça à poser ! Et donc il n'y aura pas de réponse.

Mme HUARD : Mais enfin pourquoi il n'y aura pas de réponse puisque vous prévoyez...

M. le Maire : On prévoit 10,8 M€ de dépenses possibles.

Mme HUARD : Vous prévoyez une liste assez précise des investissements, moi je demande simplement, par exemple sur la résidence des Morins vous prévoyez 20.000 € d'études et de travaux, nous sommes très satisfaits qu'effectivement ces travaux soient prévus parce que les locaux effectivement sont dégradés depuis longtemps, mais à quelle fin doivent-ils être réalisés, c'est notre question, s'agit-il de pouvoir proposer dans ces locaux des activités sociales et culturelles dont le quartier est peu doté parce que c'est une demande des habitants du quartier, activités qui pourraient se mener sous l'égide du centre social et culturel Ousmane Sy du Noyer Doré, voilà. On vous demande à quelles fins vous prévoyez ces financements.

M. le Maire : Ecoutez, on répondra à vos questions lorsque on en sera au budget.

M. MAUGER : Alors je suis un petit peu gênés quand même, vous nous envoyez des documents qui montrent un certain nombre de choses et on ne peut pas vous interroger dessus ?

M. le Maire : Non parce que vous posez des questions sur le budget mais le budget on ne l'a pas voté, il n'est même pas élaboré, moi je n'ai encore rien vu du budget ou presque rien. On va voter le budget fin mars voire début avril, donc on verra le budget à ce moment-là !

M. MAUGER : On a le document sous les yeux, c'est tout à fait normal que l'on puisse poser des questions.

M. le Maire : Vous n'auriez même pas dû les voir, ces chiffres-là. Le seul chiffre que l'on vote, c'est 10,8 M€.

M. MAUGER : Mais on les a sous les yeux...

M. le Maire : Le seul chiffre que l'on vote, c'est 10,8 M€.

M. MAUGER : C'est atterrant !

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 Abstentions.)

3 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS ET AVENANT DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. le Maire : Je demande à Mme Rafik et à Mme Genest de quitter la salle en attendant le vote.

M. MEDAN : Dans ce document vous avez les différentes conventions lorsque la subvention municipale est supérieure à 23.000 €, et ce qui est demandé dans ce rapport, c'est d'autoriser M. le Maire à verser des acomptes sur les subventions 2022 aux organismes qui en ont fait la demande. Le montant des acomptes s'élève à 1.605.400 €. Et de signer aussi lesdites conventions lorsque c'est supérieur à 23.000 €. Merci.

Mme ASCHEHOUG : Nous allons évidemment voter Pour mais cette délibération nous a permis de relire toutes les conventions qui étaient liées et leur contenu est toujours le même. Or nous réclamons depuis mars 2020 un réel engagement pour le développement du sport féminin. Malgré vos déclarations nous pensons que le vôtre est insuffisant. Il ne suffit pas de dire que la porte est ouverte, encore faut-il indiquer comment y parvenir et montrer ce qu'il y a derrière, voire lier des subventions à des objectifs. Rappelons-nous seulement que pendant de très longues années, les femmes en politique étaient absentes car on ne pouvait pas les forcer à s'y intéresser n'est-ce pas, donc nous sommes, nous, les femmes de cette assemblée, la preuve que l'incitation et l'ouverture par les dispositifs de parité commencent à fonctionner.

De la même manière, nous réclamons depuis la même date que les clubs notamment sportifs proposent des tarifs au taux d'effort compensés par la

Ville. A force de le demander, peut-être qu'un jour nous entendrez-vous ? N'oubliez pas que les sports qui ont vu leurs pratiquants augmenter sont ceux qui ont eu une mise en lumière dans les écoles, par exemple le baby volley ; et contre-exemple : le handball qui a supprimé ses interventions dans les écoles et qui a vu une diminution de ses inscriptions. Comme le Pass 92 a été évoqué, pourriez-vous nous dire au moins si vous avez vu ou détecté un lien entre le non-recours au Pass et la non-inscription à la cantine ? Merci.

Mme CHABOT : Nous sommes également favorables à cette délibération, on en a parlé en commission et c'est vrai que nous serions attachés à ce qu'effectivement la Ville conditionne une part de subvention à un objectif de davantage de mixité, qui peut être de la mixité de genres avec une meilleure répartition hommes et femmes, mais aussi une mixité de la pratique entre le sport amateur et le sport plus de compétition, et aussi une mixité d'âges d'ailleurs entre le sport destiné vers les enfants et le sport destiné vers les adultes voire les seniors. Cela nous semble être quelque chose d'important de promouvoir la pratique sportive pour tous. Et quand on regarde l'analyse des clubs, je ne dirais pas tout à fait comme Mme Aschehoug parce qu'il y en a qui ont des pratiques bien différentes, par exemple pour le football, Antony Football Evolution a quatre secteurs d'activité qui sont distingués, et sur les 140.000 € de subvention il y en a 20.000 qui sont fléchés vers le sport féminin. A

contrario pour le rugby, 160.000 € de subvention mais pour développer une section féminine sénior, ce qui me paraît être la seule fois où l'on mentionne les femmes, c'est 1.500 €. 1.500 € sur 160.000 € de subvention alors même que l'on pourrait chercher à développer le rugby féminin chez les poussins ou chez les enfants. C'est un sport qui peut tout à fait être mixte dans le jeune âge. J'ai vu des clubs au contraire comme Antony Athlétisme qui fait des subventions bien ventilées également vers une pratique ludique hors compétition, et on sait qu'il y a des gens qui ne sont pas attirés par la compétition, or les attirer vers le sport c'est quelque chose qui est très bénéfique pour eux ; donc l'idée que l'on essaye de faire passer en commission mais pour l'instant dans le vide -mais je suis comme Mme Aschehoug, je ne désespère pas- c'est de dire que peut-être fixer des objectifs aux clubs qui conditionneraient une part des subventions permettrait justement d'arriver à avoir davantage de mixité, et je le dis : à la fois de la mixité de genres mais aussi de la mixité en termes d'âges des pratiquants et en termes de sports de compétition ou de sports amateur.

M. le Maire : Mme Chabot, tout ceci on le connaît. Tout ceci on le connaît, moi cela fait presque 40 ans que je m'occupe de sport, tout cela, on y réfléchit depuis très, très longtemps, on connaît parfaitement le sujet et je peux vous dire que la mixité existe déjà depuis longtemps, depuis très longtemps.

Si vous allez à la prochaine réunion de la commission des Sports, vous aurez certainement un dossier qui vous présentera le sport à Antony, un dossier qui est établi à partir d'ailleurs des dossiers de demandes de subventions qui sont très, très fournis, et vous verrez là vraiment, si vous prenez la peine de le lire mais il fait 100 pages, c'est très long, vous verrez que le sport est vraiment très mixte à Antony. Alors bien sûr, en rugby il y a moins de filles qu'à la GRS, mais c'est comme ça. C'est dans l'ordre des choses.

Mme CHABOT : Oui mais la commission Sport/Culture est toujours très utile. On nous communique toujours les documents en amont, c'est toujours très bien fait, on le voit déjà, mais le message que l'on essaie de faire passer, c'est que peut-être on pourrait avoir des objectifs chiffrés qui permettraient effectivement peut-être de modifier les pratiques.

M. le Maire : Non, franchement non, des objectifs de la part de la Ville, non. Nous respectons la liberté individuelle des sportifs. Ils font le sport qu'ils veulent, comme ils veulent, et nous soutenons toutes les formes de sports. Alors vous dites qu'il n'y a peut-être pas assez d'argent pour le sport loisirs, oui mais c'est normal, le sport loisirs ne coûte pas cher. Ce qui coûte cher, ce sont les entraînements, ce sont les déplacements. Les frais d'entraînement sont de plus en plus élevés quand on a de plus en plus d'heures d'entraînement ; quand on s'entraîne 10 heures par semaine, pour la gymnastique par exemple ou pour des sports vraiment

très pointus, cela coûte cher. Il faut 10 heures d'entraîneur. Et surtout des entraîneurs qui n'ont pas beaucoup de sportifs à entraîner en même temps. Plus le niveau est élevé, plus le temps de formation est élevé et moins le nombre d'athlètes par entraîneur est élevé. Tout cela fait qu'il faut soutenir financièrement davantage le sport de compétition que le sport loisirs qui, lui, n'a pas autant de besoins. Un entraîneur peut prendre 50 sportifs de loisirs en même temps et son salaire est vite payé. Ce n'est pas le cas pour le sport de haute compétition. Tout ceci est très bien décrit dans les dossiers que vous verrez quand on votera les subventions, vous verrez que nous maîtrisons le sujet en matière sportive, je peux vous le dire.

On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 ne participant pas au vote : Mme GENEST et Mme RAFIK.)

4 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT A PASSER AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTONY

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous connaissez le CCAS, vous savez que le CCAS et la Ville vont évidemment main dans la main, ont des missions sociales, d'intérêt général, etc. L'objectif de cette convention est, comme il est dit

au deuxième paragraphe, « d'améliorer la traçabilité des charges correspondantes dans les budgets respectifs de la Ville et du CCAS ». Donc c'est une volonté simplement de mieux suivre, de mieux connaître, de pouvoir plus facilement étudier et évidemment dans certains cas, pourquoi pas, augmenter telle ou telle possibilité du CCAS. C'est donc une délibération qui a, je dirais, des visées presque de comptabilité analytique d'une certaine façon. Donc améliorer la traçabilité des charges correspondantes dans leur budget respectif. Une convention de remboursement doit être établie en ce sens. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention. Et vous voyez que dans la convention à la page 2, il est indiqué à l'article 3 les dépenses remboursables (je n'aime pas faire la lecture, donc vous l'avez à la page 3) et les modalités de remboursement. Voilà en gros ce qui sera signé par Pascal Colin et Jean Yves Sénant. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5-ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES IRRECOUVRABLES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Effectivement, chaque année il y a un certain nombre d'admissions de produits irrécouvrables, vous les retrouverez dans le

tableau qui indique un certain nombre de petits montants et puis des montants un peu plus élevés sur certaines lignes. Comme il est dit à la fin de ce tableau, le fait de passer ces admissions en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur, même si c'est parfois difficile, mais on peut espérer dans certains cas que la situation judiciaire des entreprises concernées le permette, honnêtement cela m'étonnerait et en tout cas ce ne sera pas demain la veille dans certains cas. Voilà ce qu'il est demandé de valider à travers cette délibération.

Mme ASCHEHOUG : D'abord juste un petit commentaire : cette délibération comme beaucoup d'autres concernant les finances n'a pas pu être abordée en commission puisque nous n'avons eu droit qu'à 1h30 pour une double commission Urbanisme/Finances-RH, je vous vois rire, tant mieux ... simplement parce que la commission Finances-RH qui avait été planifiée une première fois le 18 juin a été déplacée deux fois pour se retrouver finalement cumulée avec l'Urbanisme. Tant d'efforts, c'est-à-dire une planification autant avancée pour si peu de résultat, c'est la marque d'un manque de considération énorme pour tous les conseillers municipaux et pas que nous en fait.

Voici les questions que l'on avait à poser : Il y a un établissement qui n'a pas payé son loyer en 2014-2015 et on voulait savoir ce que cela représentait parce que la somme est importante. Et ensuite quelles étaient les dispositions qui avaient été mises en place pour éviter la

perte ? Et pourquoi tirer seulement maintenant des conséquences de certaines commissions de désendettement qui dataient de 2012 ou de 2015 ?

M. MEDAN : Oui, alors pour la dernière question c'est toujours très long et en plus, ce n'est pas forcément nous qui sommes les décideurs par rapport à un certain nombre de décisions prises sur le plan juridique, c'est un premier point.

Concernant, mais je ne suis pas expert sur le sujet, les gros montants que vous avez en gestion locative, il s'agit effectivement d'une entreprise d'Antony, d'un locataire qui cumule les problèmes, qui a cumulé les plaintes et on n'est pas toujours au courant immédiatement de la difficulté du locataire, on ne connaît pas forcément la situation mais après renseignement, il s'avère qu'il y aurait près d'une centaine de plaintes à son encontre pour non-respect vis-à-vis de ses clients et vis-à-vis du propriétaire qui lui loue l'entrepôt. Ce sont généralement des cas très complexes avec des imbroglios juridiques, réglementaires, etc., et vous ne serez pas surpris d'apprendre que la justice est souvent lente, en tout cas c'est ce que tout le monde dit en France. Eh bien voilà, nous faisons les frais d'une lenteur sans doute. Il n'y a peut-être pas que cela mais voilà ce que je peux vous dire sur cette ligne.

M. MAUGER : Juste pour être sûr de bien comprendre, quand vous dites « un propriétaire loue cet entrepôt », en l'occurrence j'imagine que c'est la Ville, si on examine ça aujourd'hui.

M. le Maire : Non. On a hérité, on a acheté l'entrepôt dans le cadre de l'opération d'Antonyville et on a hérité d'un locataire indélicat.

M. MAUGER : D'accord. Merci.

M. MONGARDIEN : Juste une question pour bien comprendre le tableau : on s'aperçoit que sur les années 2019-2020, enfin les années les plus récentes, on est à zéro. Est-ce que cela veut dire que c'est réellement zéro ou bien on n'a pas encore constaté des défauts de paiement ?

M. MEDAN : Je pense que c'est plutôt cette seconde solution que vous évoquez : il y a comme je le disais souvent un décalage, le temps que l'on s'aperçoive de certaines choses, le temps que cela remonte, etc., et on a aussi parfois le souci d'une certaine forme de compréhension vis-à-vis de certains payeurs qui peuvent solliciter des délais de paiement, etc., et puis cela se transforme après.

Mme HUARD : S'il vous plaît, juste une précision dans le cadre de ce dossier de gestion locative : s'agit-il d'une entreprise qui est en règlement judiciaire ?

M. le Maire : Oui, elle a disparu depuis longtemps. Elle n'est plus là.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents)

et représentés.)

6 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX POUR LES ACTIVITES NON SOUMISES AU TAUX D'EFFORT A COMPTER DE 2022

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je présente cette délibération mais si vous avez des questions, je pense que ce sont mes collègues qui vous répondront par rapport à leur délégation. Il s'agit en fait de six votes puisqu'il y a six domaines qui sont concernés par des modifications de tarifs. Dans le document un peu épais que vous avez, vous avez à la fois les nouveaux et les anciens, et je suis persuadé que vous aurez pu comparer et peut-être avoir des questions, merci.

Mme HUARD : Déjà nous nous félicitons que vous ayez pris en compte notre demande d'instaurer la gratuité du stationnement pour les professions médicales itinérantes. Je suppose que cela concerne les médecins et les infirmières qui font des visites à domicile notamment.

Une question complémentaire sur les parkings : est-ce que les employés municipaux bénéficient de la gratuité sur le parking de la mairie ?

Et une question complémentaire également : vous incluez dans le tableau 6.05 justement les locaux des Morins qui d'ailleurs ne sont accessibles qu'aux habitants des Morins, qu'en est-il des autres locaux

de ce type dans les autres ... ?

M. le Maire : Quels locaux ?

Mme HUARD : Des locaux type LCR, c'est-à-dire des locaux collectifs, des résidences...

M. le Maire : D'accord, mais quels locaux en particulier ?

Mme HUARD : Dans le tableau des tarifs il y a les locaux des Morins. Et ma question c'est : qu'en est-il des autres locaux de même type, les locaux collectifs dans les autres quartiers ?

M. le Maire : Ceux qui sont donnés aux associations, c'est gratuit. Là il ne s'agit que des locations par des entreprises privées. Pour tous les autres, c'est gratuit.

Mme HUARD : Oui d'accord mais c'est surtout l'existence de ces autres locaux...

M. le Maire : Oui mais là, le sujet, ce sont les tarifs !

Mme HUARD : ... dans les autres locaux qui nous intéressent, est-ce que l'on peut avoir un état de ces salles.

M. le Maire : Non. Le sujet, ce sont les tarifs. Posez la question en commission. Il n'y a pas de questions sur les tarifs ?

M. MAUGER : Disons que le document laisse apparaître le LCR des Morins et on se demande pourquoi les autres LCR n'apparaissent pas.

M. le Maire : Parce qu'ils ne sont pas concernés, c'est tout. Il s'agit des tarifs. Je suppose qu'il n'y a pas de tarifs pour les autres locaux, les autres locaux sont remis aux associations gratuitement.

M. MAUGER : D'accord, merci.

M. le Maire : Je suppose, je ne suis pas rentré dans les détails, donc vous voyez : droits de voirie 2 %, équipements sportifs : une hausse de 2 à 3 % dans la mesure où ils vont ouvrir, etc., etc. C'est cela que l'on vote, ce n'est pas autre chose. Donc il n'y a pas de questions ?

M. MAUGER : Il y avait la question de ma collègue posée sur la gratuité du parking de la mairie pour les agents municipaux. Est-ce que ce parking est gratuit ou pas ?

M. le Maire : Non.

Mme PRECETTI : Non, il n'est pas gratuit pour les agents municipaux. Ce parking, vous l'avez vu, il a été fermé de manière à pouvoir en contrôler l'accès et à pouvoir gérer les stationnements, avec l'objectif d'avoir toujours une politique de mobilité plus innovante et plus active, donc il est 1 heure 30 gratuit pour tous, cela permet effectivement d'accéder aux commerces, d'accéder à l'hôtel de ville pour toutes les démarches, et ensuite il a aussi une part de gratuité pour les personnes qui le soir vont au théâtre puisqu'il y a trois heures de gratuité avec le théâtre, de manière à obtenir une certaine rotation. Maintenant cela vient de se mettre en place, vous l'avez remarqué aussi. Il est important de voir

comment va vivre ce parking et comment il se remplit ou ne se remplit pas, et en fonction de ce qui sera constaté, on pourra faire évoluer son usage. Y compris pour le personnel.

M. le Maire : Pour le personnel comme pour les élus, il y a un parking privé qui est celui de la mairie. Là on parle du parking public, ce n'est pas la même chose.

Mme CHABOT : J'avais juste une toute petite question, c'est en page 11, sur les tarifs de la cafétéria. J'avais fait la remarque l'année dernière, c'est quand même très peu qualitatif et moi je suis frappée de voir que dans les boissons, l'eau est au même prix que les sodas. Je pense qu'au plan nutritionnel, il faudrait faire un effort pour que l'eau soit moins chère que les sodas. Ce n'est pas bien que l'on ne propose que du gras salé ou du gras sucré, et que l'eau soit comme un Coca-Cola.

M. le Maire : Bien. On passera le message au club de tennis.

M. MEDAN : C'est moins cher parce que c'est le demi-litre d'eau qui est au même prix que la bouteille de coca qui est de 33 cl.

Mme CHABOT : C'est vrai mais il faut sortir 1,30 € dans les deux cas, donc c'est quand même la même somme à sortir.

M. MEDAN : Oui, mais on peut s'amuser !

M. le Maire : Il y aura six votes puisqu'il y a six augmentations. Monsieur Médan ?

M. MEDAN : Premier vote : droits de voirie.

(Vote à main levée :

Pour les droits de voirie : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Pour les équipements sportifs : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Pour les locations de stands : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Pour le stationnement : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Pour les salles municipales : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Pour le cinéma : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - RECOUVREMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DE PROCEDURES D'EXECUTION D'OFFICE

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

8 - ANTONYPOLE – ACQUISITION DU BIEN SIS 4 AVENUE FRANCOIS ARAGO CADASTRE CM 208, CM 573 ET CM 575 AUPRES

DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF)

- RECTIFICATIF

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

M. ARJONA : Je vais essayer de disputer à Wissam la délibération la plus rapide du conseil : il s'agit de préciser que lorsque nous avons délibéré et accepté d'acquérir un bien situé 4 avenue François Arago sur Antonypole à l'EPFIF, ce bien était soumis à la TVA.

M. le Maire : C'est la raison de cette délibération.

M. MAUGER : C'est juste pour une explication de vote : nous voterons contre comme c'était le cas en septembre.

M. le Maire : Normal. Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

III - PERSONNEL

9 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Une première délibération sur le tableau des effectifs. Pas grand-chose à ajouter ; nous continuons à créer des postes pour pouvoir recruter ou assurer les mobilités internes. Il s'agit de postes de titulaires ou contractuels et nous ouvrons la possibilité en cas de recrutement infructueux d'un titulaire de recruter un contractuel. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : On constate un petit peu en lisant tout cela que la Ville n'est toujours pas très attractive pour que le recours aux contractuels soit encore étendu. Les primes n'ont donc pas augmenté son attractivité. Notre ville ne sait pas attirer les talents et donc ne se donne pas toutes les chances d'offrir une haute qualité de service pour ses administrés. Le cas des animateurs périscolaires est symptomatique : ils ont des statuts précaires alors que la Ville en a toujours besoin. Rendez les postes attractifs par l'embauche sur des contrats permanents et à des rémunérations décentes !

Mme GENEST : Merci de votre intervention. Nous avons effectivement fait passer un régime indemnitaire absolument énorme cette année, qui est extrêmement attractif, il faut bien sûr le temps que cela se mette en place et qu'on puisse installer le nouveau dispositif notamment avec la délibération suivante que je vous proposerai pour la part CIA. Nous avons beaucoup de mal à recruter mais nous ne sommes pas les seuls, je ne sais pas si vous connaissez un peu le secteur privé mais ils ont exactement les mêmes difficultés sur le secteur privé. On a aujourd'hui de grosses tensions sur le recrutement, donc la collectivité est attractive on le voit, l'objectif aussi c'est de fidéliser les talents et d'en recruter d'autres, mais on a un marché du travail qui est assez tendu et qui fait que les rythmes de recrutements ne sont pas aussi importants qu'on le souhaiterait mais on met tout en œuvre pour y arriver.

Mme DESBOIS : Une remarque, Mme Aschehoug, par rapport à ce que vous venez de dire : vous ne nous rendez pas hommage quand vous dites que la Ville ne sait pas attirer les talents, je réserve ma position là-dessus, par contre vous faites le lien avec le fait que ce soit des contractuels. Il me semble que les agents et les personnes qui postulent sur des contrats en tant que contractuels n'ont pas moins de talent que les personnes qui postuleraient sur des contrats pérennes. Merci.

Mme GENEST : Pour votre information je vais peut-être compléter l'information : on avait recruté à date 81 personnes en 2020 et nous avons recruté 137 personnes en 2021. C'est pour mesurer l'effort colossal de la collectivité en termes de recrutements.

Mme HUARD : Vous pouvez compléter par ceux qui l'ont quittée peut-être ?

Mme GENEST : Bien sûr il y a un turnover, mais un turnover naturel, et avec la reprise de l'activité il y a eu un immobilisme en termes d'emplois qui s'est un peu libéré avec... on ne peut pas parler de fin de Covid mais en tout cas avec la reprise de l'activité, c'est un phénomène qui se retrouve partout sur le marché du travail et qui n'est pas spécifique à la collectivité d'Antony.

M. le Maire : S'il n'y a plus de questions, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

10 - MODALITES DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR CERTAINES CATEGORIES DE PERSONNELS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Nous faisons suite à la délibération, je fais appel à votre mémoire, du mois de mai dernier, nous avons voté le principe du passage aux 1607 heures conformément à la nouvelle réglementation et je vous avais dit que nous allions travailler avec les services pour la mise en œuvre de ce temps de travail sur la base de 1607 heures. Ce qui a été fait. J'attire votre attention sur le consensus et sur le travail de coopération, le travail de négociation qui s'est fait avec les équipes puisque pas moins de 60 réunions ont eu lieu pour pouvoir mettre en œuvre et décliner ces 1607 heures sur l'ensemble des services de la Ville.

Il se trouve que dans le cadre de cette nouvelle réglementation, il est possible d'envisager des sujétions, c'est-à-dire des dérogations à ces 1607 heures en fonction d'un certain nombre de critères. Donc nous avons attentivement regardé les possibilités de le faire pour des services spécifiques qui avaient des contraintes particulières. Alors ce ne sont pas des services qui ont une pénibilité sur leur travail mais une pénibilité sur leur temps et leur organisation de travail. Et nous sommes arrivés au constat que nous avons deux services qui pouvaient sortir de la

dérogation des 1607 heures, qui passeraient donc à 1537 et 1572 heures respectivement pour le CSU et le Cinéma, et donc nous proposons que ces deux services puissent bénéficier d'une moindre progression de leur temps de travail eu égard aux contraintes d'organisation, à savoir des organisations en 3x8, des fonctionnements pour le CSU de 365 jours sur 365, et donc un certain nombre de contraintes, des contraintes aussi importantes mais un petit peu moindres sur le cinéma, qui nous amènent donc à proposer ces deux dérogations aux 1607 heures conformément à la réglementation.

Je me permets de rajouter que nous avons un avis positif du comité technique voté à l'unanimité qui renforce et valorise la démarche de négociation et de discussion que nous avons mise en place pour aboutir à cette proposition.

Mme HUARD : En ce qui nous concerne, effectivement nous sommes contents que vous reconnaissiez au moins un des critères de pénibilité du travail, notamment pour les agents en horaires décalés ou en service continu, mais ce que nous regrettons, c'est qu'il n'y ait pas de prise en compte de la pénibilité du travail sous toutes ses formes : travailler dans le froid, la nuit, dans le bruit, là aussi ce sont des critères de pénibilité qui devraient pouvoir bénéficier des sujétions. Et en particulier pour les agents de terrain. De plus j'ajoute que la pénibilité des travaux assurés majoritairement par les femmes peut être d'ordre psychique tout autant

que physique mais elle n'est pas prise en compte. C'est le cas des personnes qui sont en contact avec le public, ce qui n'est pas toujours facile, les enfants, dans les écoles, les aides à domicile, qui n'ont droit à aucune reconnaissance de pénibilité. On comprend que seulement 18 agents bénéficieront au total de cette reconnaissance, cela nous paraît peu. Pourtant l'amélioration des conditions de travail est un facteur d'attractivité. C'est donc une prise en compte a minima que vous nous proposez, nous le regrettons, nous voterons pour cette première avancée mais elle nous paraît quand même très limitée.

Mme GENEST : Nous appliquons la loi, la loi demande que ces 1607 heures s'appliquent à tout le monde et que soient pris en compte des sujets de pénibilité liés à l'organisation et au cycle de travail et non pas aux métiers en tant que tel. Donc c'est simplement une application de la loi que nous faisons à travers cette délibération et c'est dans cette stricte application de la loi que nous avons identifié les deux services qui nous paraissaient mériter de rentrer dans ces sujétions.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - MODALITES DE MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) DANS LE CADRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES

SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Quand on parle d'attractivité de la Ville, il est important de souligner déjà le gros effort qui a été fait avec la mise en place d'un régime indemnitaire extrêmement généreux, ce qui a coûté à la Ville 1,5 M€ en 2021 et qui coûtera la même chose tous les ans, et nous avons la possibilité ou pas de compléter ce régime indemnitaire fixe qui donc, je le rappelle, s'appuie sur l'analyse et la cotation des postes par un CIA, c'est-à-dire un Complément Indemnitaire Annuel qui, lui, vise à valoriser le mérite professionnel individuel de chaque agent. Nous avons la possibilité de ne pas le faire, nous avons décidé de le faire, et l'enveloppe qui a été mise à disposition pour mettre en place ce CIA est aussi extrêmement généreuse puisque nous avons une enveloppe de 750.000 €. Ce CIA est donc versé annuellement sur la base d'une évaluation faite avec l'encadrant et d'un certain nombre de critères qui sont compris dans la délibération que je ne vous détaillerai pas parce que c'est un petit peu compliqué, mais qui visent à évaluer l'agent par rapport à la qualité de son travail : « conformément aux attentes par rapport à son poste » ou « supérieur » ou « très supérieur » aux attentes. Nous avons décidé de valoriser le mérite professionnel et l'investissement de

chaque agent, et donc nous mettons en place ce régime indemnitaire complémentaire CIA pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Le point qui reste à souligner, c'est que cette évaluation se fait aussi par rapport aux objectifs opérationnels des agents et c'est fortement lié à la tenue des entretiens professionnels annuels qui permettront derrière de pouvoir évaluer correctement les agents. Un dispositif de consolidation globale sera mis en place pour éviter les éventuels biais entre services et assurer l'équité du dispositif.

Par ailleurs, alors je fais le lien avec la délibération que l'on vient juste de voter, sur le temps de travail nous avions des jours qui étaient offerts par la collectivité pour des jours dits « médaille » en fonction de l'ancienneté et des jours « de retraite » pour des personnes partant à la retraite, qui donnaient droit jusqu'à présent à des jours de congé ; bien entendu dans le cadre des 1607 heures, ces jours-là ont été supprimés. Nous aurions pu en rester là mais nous avons décidé de transformer ces deux types d'avantages, donc jours médaille et jours de préparation à la retraite, en un avantage financier qui est décrit dans la délibération. Donc là encore, on parle d'attractivité, je pense que la collectivité fait son maximum pour pouvoir donner à ses agents le plus d'avantages à la fois en termes de QVT et on le verra avec la délibération suivante et aussi en termes de rémunérations. Je vous remercie.

M. MAUGER : Merci pour l'exposé de cette délibération. En commission nous avons posé une question simple : comment seront calculées ces primes au mérite si les trois quarts des agents donnent satisfaction ? Sur les bancs de la majorité municipale comme de la majorité gouvernementale, on nous a répondu qu'il s'agissait de valoriser les agents qui vont « au-delà des attentes » et de « discriminer les plus méritants ». Plus en détail, les montants maximaux que vous indiquez sont loin d'être marginaux ; ils vont de 1.000 € à peu près à 10.000 €, donc un rapport de 1 à 10. Le montant maximal de la part IFCE allait déjà de 1 à 7. Le système nécessiterait de fixer des objectifs clairs, compris, évaluables et atteignables, ils sont assez vaguement définis. Les risques de cohésion pour les équipes sont réels. Vous pourriez réduire ces risques en mettant en place des objectifs collectifs plutôt qu'individuels. Les agents qui s'estiment victimes de discrimination à la prime auront-ils une voie de recours ? Comment seront traités les cas litigieux ? Nous voterons contre car nous sommes pour une meilleure rémunération des agents en général. En viendriez-vous, M. le Maire, aussi à donner des indemnités au mérite pour vos maires adjoints si la loi vous y autorisait ?

M. le Maire : C'est une bonne idée !

Mme GENEST : Alors je pense que vous avez une mauvaise lecture de la délibération, en tout cas vous avez une extrapolation qui n'est pas juste, c'est-à-dire que ça ne va pas du tout de 1 à 10. Le dispositif tel que

nous l'avons mis en place va de 1 à 2. Donc l'écart entre la plus petite prime, dans l'hypothèse où la personne donne entièrement satisfaction, et la plus grande prime va de 1 à 2. L'écart des salaires au niveau de la collectivité allant de 1 à 3,5, vous voyez bien que le dispositif qui est mis en place est un dispositif qui écrase les rémunérations pour plus d'équité entre les collaborateurs, premièrement.

Deuxièmement, il s'agit de valoriser les personnes qui effectivement donnent satisfaction au-delà des attentes mais aussi de valoriser les personnes qui donnent satisfaction, voire même des personnes qui sont un peu en-deçà des attentes mais on veut les encourager et surtout leur expliquer comment elles peuvent augmenter leur niveau de performance. Donc l'ensemble du dispositif est un dispositif équitable, est un dispositif qui a une vocation managériale de manière à permettre aux managers d'avoir un vrai outil de valorisation des investissements individuels, et il n'y a absolument aucune antinomie entre toucher une prime individuelle et avoir le sens du collectif, ce que vous soulignez, puisque la disposition, le fait de travailler en équipe, de valoriser le collectif et d'être capable de travailler de manière transversale est une des capacités qui est évaluée dans le cadre des critères d'évaluation du CIA.

Donc il n'est absolument pas -et je suis la dernière à le vouloir- question d'opposer individuel et collectif, au contraire on va valoriser la capacité de chacun à travailler et à donner du sens à son travail et à travailler en

transversalité et en mode projet ou en mode équipe. Donc je pense que les critiques que vous formulez à l'encontre de ce dispositif qui est non seulement généreux mais en plus équitable et en plus motivant, sont un petit peu injustifiées.

M. MAUGER : Ecoutez, je n'ai pas la même lecture des documents que vous nous fournissez.

Mme GENEST : Eh bien vous devez avoir une mauvaise lecture parce que c'est moi qui ai les documents et qui ai monté le dispositif. Le dispositif est de 1 à 2 en termes d'écart de primes.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

12 - MODALITES DE MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Voilà j'allais dire le volet dans notre politique d'attractivité de la commune et de notre gestion renouvelée des ressources humaines que nous nous efforçons de mettre en place avec beaucoup de zèle et avec le concours très actif de l'équipe de la DRH. Au-delà du volet QVT sur la mise en place du télétravail, nous vous proposons de mettre en place le télétravail pour la collectivité, alors on ne confond pas le télétravail organisé tel qu'il va être mis en place avec une charte de télétravail et un cadre bien précis avec les modalités que nous avons

tous mises en œuvre dans nos entreprises et collectivités de manière un petit peu j'allais dire empirique au moment de la crise Covid. Nous souhaitons et nous organisons un télétravail pour la collectivité avec la possibilité d'avoir un à deux jours de télétravail en fonction des postes. Tous les postes ne sont pas ouverts au télétravail, vous imaginez bien que des personnes qui travaillent en crèche ou qui travaillent en espaces verts ne peuvent pas avoir accès au télétravail parce que c'est la nature même de leur emploi qui ne le permet pas, d'autres types de personnes qui peuvent travailler en bureau mais qui nécessitent d'avoir plus d'encadrement et qui n'ont pas forcément l'autonomie ne sont pas forcément non plus ouverts au télétravail, donc l'idée aussi est de valoriser ceux qui peuvent le faire, il ne s'agit en rien de discriminer des possibilités de télétravail.

Ce télétravail est indemnisé à hauteur de 2,5 € par jour télétravaillé dans la limite que nous prévoit la loi, à savoir les 220 € annuels par agent. Donc nous appliquons strictement les plafonds prévus par la réglementation. Nous encadrons ce télétravail avec cette charte dont je vous ai parlé et qui est très détaillée. Nous fournissons le matériel pour que nos télétravailleurs soient bien équipés et travaillent dans les meilleures conditions et nous considérons que c'est un vrai progrès social pour la collectivité.

Mme DESBOIS : Une intervention pour saluer cet accord que l'on trouve

de notre point de vue solide, avec des points positifs. Déjà, vous le citez, c'est l'occasion de renforcer un management tourné vers les objectifs qui est le corollaire de la confiance et de l'autonomie qui est renforcée dans le cadre du télétravail. Ce qui est intéressant, je trouve, parce que ce n'est pas fait partout, c'est l'association des jours fixes et des jours flottants qui sont ouverts au télétravail. La gouvernance aussi, les outils mis en place, les trois mois probatoires avec le bilan à l'appui, et puis les trois niveaux d'instance pour rebondir sur ce que disait M. Mauger, le côté arbitraire potentiellement qui peut être parfois le fantasme de la relation avec le manager. Là une demande étudiée par le manager et une demande éventuellement ensuite recourue au niveau de la DRH, et des commissions paritaires effectivement qui peuvent se prononcer en dernier recours. Donc tout cela est quand même bien pensé. Et enfin le fait d'ouvrir le télétravail dans plusieurs lieux d'exercice, c'est plutôt quelque chose aussi de favorable.

Après, en termes de limite, vous l'avez dit Mme Genest, et on le conçoit aujourd'hui, vous nous avez dit en commission que c'était 20 % des agents qui étaient concernés ; alors on entend complètement qu'il y a un certain nombre de postes de services de proximité notamment techniques qui n'y soient pas ouverts, il nous semble qu'il y a une opportunité pour d'autres types de postes, on parle de postes nécessitant l'utilisation de matériel spécifique, les postes des agents qui travaillent

beaucoup encore sur support papier. On voit dans un certain nombre d'organisations que ces postes-là peuvent, avec l'accélération de la transformation digitale, avec la dynamique de numérisation mais aussi potentiellement en réorganisant, en réinventant en fait les modalités de travail, et notamment pour certaines personnes en développant de la polyvalence, c'est-à-dire des personnes qui sont affectées à un certain nombre de tâches, imaginer qu'elles puissent être en back office dans d'autres services sur d'autres types de tâches qui, elles, sont télé-travaillables, pour pouvoir leur ouvrir l'accès peut-être à une journée de télétravail sur une fonction et un certain nombre de gestes métiers qui ne sont pas les leurs au quotidien. Donc on voit qu'il peut y avoir des dimensions à l'usage qui peuvent permettre de réinterroger effectivement cette classification et qui nécessiteraient peut-être de réinterroger aussi des modalités d'organisation du travail, en tout cas pour nous un vote pour cette délibération. Merci.

Mme GENEST : Je vous remercie de votre intervention, je rebondis, je partage votre point de vue mais nous ne sommes pas du tout fermés à bien sûr des évolutions de postes et aussi nous sommes conscients que la dématérialisation, la digitalisation est progressive et constante et permanente, et donc cela va certainement ouvrir peut-être à des postes qui à date n'ont pas accès au télétravail la possibilité d'avoir accès au télétravail, il n'y a j'allais dire aucune opposition de principe par rapport à

cela ; aujourd'hui nous cherchons à ce que nos agents aient le meilleur confort et utilisent ces jours de télétravail quand ils le peuvent, et si à travers des nouvelles organisations et vous souteniez la polyvalence et je suis particulièrement sensible au développement de la polyvalence parce que c'est clairement un vecteur d'épanouissement professionnel et de productivité améliorée pour la collectivité, cette polyvalence peut nous permettre effectivement d'ouvrir plus largement le télétravail. Nous n'y sommes absolument pas opposés, nous serons simplement très pragmatiques pour pouvoir répondre de la meilleure manière qui soit à la fois aux demandes des agents et aux besoins des Antoniens.

Mme HUARD : Nous constatons que les modalités de mise en place de ce télétravail sont assez classiques mais cependant assez limitatives aussi avec cette base de un jour par semaine et une extension occasionnelle à deux jours, la loi autorise d'aller jusqu'à trois jours. Le télétravail, vous l'avez dit, fait partie maintenant de l'attractivité des postes, donc se limiter à un jour c'est aussi prendre le risque de ne pas recruter des agents en fonction de ce que d'autres collectivités offriront, et donc de ne pas recruter les profils dont la Ville a besoin. Est-ce que ce n'est pas un manque de confiance dans les agents de leur laisser si peu de marge ? Nous notons aussi, c'est peut-être un peu anecdotique mais enfin la mention : « L'agent ne peut en aucun cas avoir à surveiller ou à s'occuper de personnes éventuellement présentes à son domicile », mais

le télétravail, c'est aussi une opportunité nouvelle de conciliation de la vie personnelle et professionnelle et je pense que les agents et agentes de la Ville ont montré qu'elles avaient pu pendant la pandémie maintenir le service dans des conditions difficiles de travail à domicile et que de ce point de vue-là on peut leur faire confiance.

Nous relevons aussi que vous avez parlé des équipements, c'est indispensable d'assurer un équipement adéquat pour le travail à domicile mais cela inclut, nous semble-t-il, aussi des écrans et des fauteuils de bureau qui sont aussi ergonomiquement nécessaires.

Nous voterons pour cette délibération en espérant qu'effectivement ce ne sera qu'un premier pas dans la mise en œuvre du télétravail.

Mme GENEST : Pour répondre à vos objections concernant cette délibération, la première objection c'est que l'on a choisi un jour et peut-être deux jours en fonction, nous sommes très vigilants aussi à ce qu'il y ait un maintien du lien avec le collectif... Alors c'est un risque, dans les entreprises beaucoup ont choisi un ou deux jours aussi et si elles ont choisi cela, c'est aussi parce que l'on considère qu'il y a des moments de collectif qui doivent être mis en place, et donc on a choisi cela parce que cela nous paraissait le plus adapté pour à la fois répondre aux aspirations de télétravail et en même temps maintenir un lien collectif, et on a vu pendant la pandémie, quand les personnels étaient complètement en télétravail, que nous avons créé des risques psychosociaux et de

manière totalement involontaire bien sûr. Quand on dit « on », c'est l'ensemble de la société qui a créé des risques psychosociaux liés à l'éloignement des agents et a disloqué une partie du collectif et c'est un risque que nous souhaitons en tout cas mesurer et éviter.

En ce qui concerne le fait que des agents puissent s'occuper de personnes à leur domicile pendant le temps de travail, je crois qu'on ne s'est pas bien compris sur ce qu'est le télétravail. Le télétravail est une manière d'exercer son activité professionnelle dans un lieu qui n'est pas le lieu d'exercice, c'est-à-dire ce n'est pas la collectivité, mais la disponibilité, le fait d'être joignable à tout moment, c'est exactement la même chose que quand les personnes sont à leur poste. Donc il n'y a absolument pas à imaginer que l'on puisse mixer quoi que ce soit, le télétravail c'est les temps de disponibilité de la même manière et les règles RH s'appliquent strictement exactement de la même manière que quand les collaborateurs sont à leur bureau à l'hôtel de ville ou dans les autres locaux de la mairie.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS DANS LE CADRE DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Pas de questions ?

Mme HUARD : La question, c'est que ce sont des emplois précaires, or on nous dit que le recensement c'est quand même un peu en continu, notamment sur l'échelle d'un territoire, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir des personnels permanents pour effectuer ce type de travail pour sécuriser les salariés en question ?

M. le Maire : Non. C'est un travail qui se fait en quelques semaines voire un mois.

Mme HUARD : Oui mais sur l'échelle d'un territoire peut-être on pourrait les faire intervenir sur plusieurs communes ?

M. le Maire : Non, pour que les résultats tombent à bonne date, il faut qu'ils se fassent aussi à bonne date. On ne peut pas les étaler sur l'année. Le recensement, c'est l'INSEE qui en définit les modalités.

Mme CHABOT : Je voulais vous poser une question : il y a un fixe ou ce n'est que de la commission ?

Mme ENAME : Dans les pages suivantes il y a un détail...

Mme GENEST : C'est une rémunération au questionnaire réalisé. En fait, globalement toutes les communes font cela autour de nous, on s'est rendu compte qu'avec un forfait on avait un taux de réalisation qui était mauvais, qui était largement en dessous de celui des communes aux alentours, et en dessous de la moyenne des Hauts-de-Seine. Donc on ne

pouvait pas continuer à avoir des taux aussi faibles, donc en fait on s'est calés sur ce que font les communes voisines, à savoir une rémunération au formulaire rempli.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - EDUCATION

14 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE ET CRECHE JEAN ZAY – EXTRASCOLAIRE – PERISCOLAIRE ET SENIORS ET PETITE ENFANCE

- Adoption de la convention de groupement d'autorités concédantes conclue entre la ville et le CCAS
- Approbation du rapport sur le choix du mode de gestion

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : On va se concentrer sur ces deux points uniquement ce soir... (Lecture du rapport de présentation).

M. MAUGER : Merci Mme Sansy pour l'exposé de ce rapport. Nous n'en avons pas eu la communication en commission Education malgré l'importance du sujet qui selon nous méritait un échange sur la base d'informations partagées. Le rapport explique en détail les différents modes de gestion, la régie directe, la mise sur pied d'une SPL, le marché public ou la concession de service public. Vous écarterez rapidement les

deux premiers modes de gestion au motif du dimensionnement de la cuisine centrale. Mais vous n'explorez pas la possibilité de mise sur pied d'une SPL qui serait commune à plusieurs villes. Dans son rapport annuel 2020 la Cour des Comptes consacrait un chapitre au service de restauration des communes, on y lit que la régie est le mode de gestion le plus répandu avec 59 % des repas servis. Tout en constatant la diversité des modes de gestion, la Cour des Comptes faisait une seule recommandation aux communes : la mutualisation. C'est ce que font nos voisins : Montrouge, Sceaux, Bourg-la-Reine, et Fontenay aux Roses ont mis sur pied une SPL pour construire une cuisine centrale de taille équivalente à la nôtre. Vous avez pris l'habitude de caricaturer nos propositions. Mais écoutez votre collègue de Montrouge Étienne Lengereau qui vous dit dans la gazette des communes : avec une cuisine centrale de 10.000 repas par jour on devient intéressant pour les producteurs d'Île-de-France.

L'argumentaire présenté pour justifier de recourir à un concessionnaire privé repose sur la question des coûts et des personnels mais pas un mot sur l'impact sur la qualité des repas ni sur la durabilité des denrées alimentaires. Lorsqu'il s'agit de parsemer d'arbres un projet d'urbanisme, vous êtes très volontaire M. le Maire ; lorsqu'il s'agit de peindre en vert un budget participatif, vous êtes très volontaire. Mais lorsqu'il s'agit de prendre le tournant écologique dans les assiettes des écoliers, vous êtes

absent. Vous préférez continuer avec un industriel mastodonte de la restauration collective, de ceux dont les centrales d'achats pressurisent les agriculteurs en particulier par la pratique des marges arrière : ces remises de fin d'année imposées aux fournisseurs en contrepartie des énormes volumes achetés par la centrale d'achat ; Sodexo, Elios font des centaines de millions de repas quotidiennement. Ce sont des marges arrière qui ne figurent jamais sur les factures, qui expliquent que tout en présentant des comptes déficitaires à la Ville, ces entreprises ont dans la réalité un bilan positif. Vous le savez vous-même, M. le Maire, puisque l'an dernier vous nous avez dit n'avoir aucune considération pour les comptes présentés de manière fallacieuse et forcément faux.

Avec cette délibération vous décidez de continuer à participer à la dérive des marges arrière qui rendent opaques les prix des repas et fragilisent les agriculteurs. L'expérience du département devrait vous inspirer M. le Maire, la ténacité de quelques conseillers départementaux a permis de montrer que son prestataire pour les cantines des collèges pratique des marges arrière de 30 à 40 % du prix de base. Cela signifie deux choses : que le prix des repas est faussé et que les agriculteurs sont rackettés.

Pour résumer, nous avons trois demandes : amender ladite délibération 14.02 et désapprouver le rapport sur le choix du mode de gestion de la restauration en ce qu'il n'examine pas sérieusement la possibilité d'une SPL, qu'il n'examine pas les conséquences du choix proposé en termes

de maîtrise de qualité des repas et de développement durable ; et enfin en ce qu'il se base sur les coûts faussés par l'existence des marges arrière très importantes...

M. le Maire : Puisque vous me mettez en cause, M. Mauger...

M. MAUGER : Deuxième point, je n'ai pas fini M. le Maire, si vous permettez. Deuxième point : répondre favorablement au courrier que vous ont adressé quatre associations Antoniennes au sujet de la restauration scolaire ; et enfin peser au sein du conseil départemental pour l'amélioration de la qualité des repas servis dans cinq collèges de la Ville puisque M. Siffredi est beaucoup plus sensible que ne l'était M. Devedjian aux remontées très négatives des parents et qu'il se dirige vers des choix de mode de gestion à géométrie variable, donc le rôle des maires sera déterminant.

M. le Maire : Puisque vous me mettez en cause M. Mauger, avant de donner la parole à Mme Sansy pour vous répondre, je tiens à vous dire que je n'ai jamais dit que les comptes présentés pour la DSP étaient fallacieux, j'ai dit qu'ils étaient faux, simplement ils étaient faux, mais pas fallacieux. Ils étaient faux. Alors les marges arrière, on a bien conscience qu'il y a des marges arrière, on sait qu'il y en a, et c'est parce qu'il y a des marges arrière qu'ils ont réussi à baisser leurs tarifs, leurs vrais tarifs. Pas les montants annoncés dans les comptes analytiques qui sont faux mais les vrais prix de revient. S'ils ont réussi à baisser leurs prix de

800.000 € en 2017, c'est parce que justement ils avaient des marges arrière, sinon ils n'y seraient jamais arrivés. Alors nous bénéficions, nous Ville d'Antony, des marges arrière effectivement des prestataires. Et par conséquent, je ne suis pas certain qu'ils gagnent encore beaucoup d'argent sur notre contrat.

M. MAUGER : Donc vous participez au racket organisé contre les agriculteurs, c'est exactement ça...

M. le Maire : Non, ils achètent réellement au prix du marché ; c'est le prix du marché. Mme Sansy, vous avez la parole.

Mme SANSY : Je ne sais jamais trop par où commencer devant cette multitude de questions. Alors peut-être déjà par le plus simple : nous avons effectivement été sollicités par différentes associations soucieuses de participer à une concertation sur cette thématique. Je crois savoir que des invitations ont d'ores et déjà été envoyées pour des réunions permettant à l'ensemble des élus de s'exprimer sur ce thème qui suscite effectivement apparemment un grand engouement. Donc nous aurons une réunion avec les élus, nous aurons bien sûr également une réunion avec la Préfecture, avec les associations de parents et puis différents représentants qui auront certainement aussi des éléments à communiquer pour nourrir ce sujet.

Concernant vos remarques sur la SPL, moi j'entends tout et son contraire. C'est-à-dire que vous expliquez que plusieurs communes

souhaitent se réunir pour construire une cuisine centrale, je vous fais remarquer que l'on en a déjà une sur la Ville, donc on n'a pas besoin de se réunir avec d'autres pour en construire une puisqu'elle est déjà là, de façon à pouvoir atteindre un objectif de 10.000 repas que nous atteignons déjà aussi. Ceci expliquant peut-être cela, les besoins ne sont pas forcément les mêmes d'une Ville à l'autre, je ne crois pas qu'il n'y ait qu'une seule solution face à un même questionnement. Donc chacun avec ses contraintes, son existant aussi, a estimé ce qui était le meilleur pour sa Ville. Et sur Antony, ce qui est le meilleur pour la Ville, ce n'est certainement pas une SPL qui, comme cela a pu être souligné dans le rapport de gestion, déplace encore le problème. Ça c'est la première chose.

Concernant vos remarques sur la qualité des repas, nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler de façon un petit peu plus approfondie, l'une de nos difficultés aujourd'hui, notamment pour se conformer aux nouvelles orientations de la loi EGALIM, c'est d'améliorer encore la qualité des repas, ce que l'on a beaucoup de mal à faire parce qu'on est déjà pratiquement arrivés au maximum de ce que l'on peut faire ; c'est-à-dire que dans l'assiette des enfants on trouve des choses que la plupart du temps les parents, les familles, ne proposent pas elles-mêmes. Parce que, effectivement, les exigences de la loi sont fortes, conduisent souvent à acheter des produits très labellisés, relativement coûteux, et je ne

pense pas que sur ces achats-là on soit sur une démarche de racket des agriculteurs, bien au contraire. Et le fait de produire beaucoup conduit aussi à acheter beaucoup et à faire vivre derrière nous tout un réseau de personnes qui sont orientées sur ces produits-là.

Après vous n'êtes pas d'accord, Monsieur, mais c'est le jeu de la démocratie. C'est comme ça. Vous avez le droit de ne pas être d'accord. Mais c'est vraiment un point de vue que je défends et que nous défendons.

Mme DESBOIS : Pour cette délibération, pour notre part on ne remet pas en cause le choix de la concession de service public, il y a des arguments en faveur. La concession de service public octroie en revanche une responsabilité forte de la Ville, et cette responsabilité porte sur le contrôle et le pilotage du contrat, le suivi, la manière de l'outiller. Donc on sera, nous, vigilants, il y a déjà des métriques qui ont été mis en place mais on sera vigilants sur ce point-là, ça permet à la Ville de se recentrer là-dessus plutôt que sur ce qui n'est pas son cœur de métier qui est effectivement le métier de la restauration en tant que tel.

Après, un certain nombre de points sur lesquels on sera également vigilants : la méthode de construction, Mme Sansy, on en a beaucoup discuté, et avec M. Mauger je plaçais aussi dans le sens d'une concertation. Cela paraît important. Le fait que vous alliez finalement y venir est une très bonne nouvelle. Il y a un périmètre tout trouvé peut-être

pour cette concertation, qui pourrait être plutôt que de faire des réunions séparées, celui de la Caisse des Ecoles. On y retrouve l'inspectrice d'académie, on y retrouve les représentants des fédérations de parents d'élèves, on y retrouve aussi un certain nombre d'élus, et donc ce périmètre-là pourrait permettre d'avoir un débat, même si j'entends bien que ce n'est pas à la base l'objet de la Caisse des Ecoles mais c'est un outil de gouvernance qui pourrait être utilisé assez utilement.

Par rapport à ce qui est évoqué dans les documents assez complets qui ont été transmis, notamment le rapport sur le choix du mode de gestion définit les prestations techniques qui seront demandées au futur concessionnaire. Vous y décrivez le fait que ce cahier des charges sera circonscrit aux dispositions réglementaires de la loi EGALIM, certes, mais vous y décrivez que vous allez challenger le concessionnaire sur une charte de développement durable. Alors là, on pourrait se demander ce que l'on peut espérer, quelles sont les exigences fonctionnelles que vous allez demander au concessionnaire en matière de préconisations et de dispositifs anti-gaspillage concrètement ? Qu'est-ce que vous allez demander ? Quelles sont vos ambitions sur la partie plastiques ? Le remplacement effectivement du plastique ? Également sur la partie déchets ? Les élèves y sont particulièrement sensibles et on sait que nos écoles ne sont pas encore complètement, et loin s'en faut, équipées sur cette partie-là, donc ce sont vraiment des sujets d'importance justement

qui pourraient être utilement construits, concertés, avec les représentants des usagers. Cela paraît important.

Et un dernier point vraiment pour le coup extrêmement important lui aussi et pour faire le lien et peut-être ne pas cautionner ces fameuses marges arrière que citait M. Mauger, notre point à nous, c'est de dire attention à la moins-disance budgétaire M. le Maire. J'y reviens, vous avez fait votre campagne électorale sur les réductions que vous aviez contribué à obtenir dans vos négociations sur le contrat de restauration scolaire, aujourd'hui quelques chiffres pour les Antoniens : entre 2017 et 2019 le coût des repas facturés à la Ville sur la restauration scolaire pour les scolaires a baissé de 11 %. Dans le même temps la fréquentation du service, le nombre de couverts qui ont été effectivement servis dans les écoles Antoniennes et les centres de loisirs a baissé de 12 % sur la période. Y a-t-il un lien ? On peut se poser la question. 11 % de baisse sur la valeur du repas, 12 % de baisse de fréquentation du service.

Je continue : Sur les prix du repas pour les déjeuners, les adultes notamment servis par le CCAS en portage : on est sur 11 % de baisse du prix du repas tarifé à la Ville, 11 %, une baisse identique, sur la fréquentation du service. Y a-t-il un lien ? Peut-on en trouver un ?

Troisièmement les dîners en portage : le prix, attention, a baissé de 14 %, formidable ! Vous tirez en effet les prix vers le bas. Mais baisse de 23,5 % du nombre de portages, j'imagine qu'il y a des causes qui ne sont

pas liées qu'au prix mais c'est quand même un lien que l'on ne peut pas s'empêcher de faire. Donc oui, il y a un rapport qui est forcément lié entre ce que l'on achète et le prix que l'on y met et la qualité de ce qu'il y a dans les assiettes et pour les enfants et pour les seniors et pour l'ensemble des Antoniens qui ont recours à ce type de service.

Dernier point : attention aux sirènes de la moins-disance dans une période où les acteurs économiques du secteur souffrent. Vous n'avez pas d'empathie pour eux, je n'ai pas d'avis sur le sujet particulièrement, soyons simplement aussi attentifs à ce que l'on risque, nous, sur la qualité des prestations et c'est un contexte d'autant plus important pour ne pas chercher à faire des négociations qui amèneront à avoir une qualité de service dégradé. Merci.

Mme SANSY : Juste un tout petit complément effectivement concernant la concertation qui doit se tenir au tout début du mois de janvier : je souhaite qu'elle soit un petit peu plus large quand même que celle de la Caisse des Ecoles. Pas forcément beaucoup plus large mais quand même un petit peu plus, en associant certainement les mêmes personnes mais un peu plus en nombre pour que l'on puisse avoir des propositions aussi larges que possible. Ça, c'est la première chose.

Sur les chiffres que vous avez indiqués, très honnêtement il n'y a pas à ma connaissance de corrélation entre les uns et les autres et je vous

avoue que la dernière période a été tellement perturbée par toute une série de choses...

Mme DESBOIS : C'est 2017/2019. J'ai volontairement neutralisé les chiffres de 2020. Donc c'est bien sur la période d'évolution sur trois ans de 2017 à 2020.

Mme SANSY : Mais je n'ai pas de corrélation établie sur les chiffres, le contrat qui va se construire pour la future période ne prévoit pas de variation de ce type-là, et nos contractuels non plus. Pour moi la corrélation n'est pas évidente.

M. le Maire : Ce qui nous remonte à nous, c'est que la qualité des repas est appréciée par les enfants et par les familles, et d'ailleurs au Département on constate effectivement qu'au niveau des collèges, beaucoup d'élèves trouvent que c'était mieux avant, quand ils étaient à l'école primaire.

Mme SANSY : Ce n'est pas la même chose !

M. le Maire : Oui, ils trouvent qu'au CM2 c'est bien meilleur qu'en sixième et c'est pourquoi le Département va faire beaucoup d'efforts pour améliorer, lui aussi son mode de restauration.

M. COLIN : Si je puis me permettre de rajouter quelque chose sur ce point-là : au niveau du CCAS évidemment vous vous doutez bien que ... et là je parle sous le contrôle de Rosa, je pense que l'on est très attachés à la qualité des repas qui sont donnés, et donc il y a un vrai dialogue

avec les personnes qui sont prises en charge. Vraiment quand il y a des diminutions hormis la crise et autres, il peut y avoir parfois des questions conjoncturelles mais il y a une grande satisfaction des usagers sur ces questions. Je tenais à le préciser.

Mme MACEIRA-DUMOULIN : Merci. Je voulais juste préciser un petit point effectivement : nous, on n'a pas une baisse de chiffres sur 2020, donc cela va se voir rapidement, au contraire, pendant le confinement on a même eu plus de demandes. Globalement, on a plutôt des personnes assez satisfaites. La seule chose sur laquelle nous, nous avons appuyé dans le nouveau contrat, c'est sur la qualité de la viande. C'est très important pour les seniors puisqu'ils doivent réchauffer les plats au micro-ondes. Donc c'était vraiment un point très sensible. La qualité du pain également ; et nous avons insisté sur le fait qu'il y ait des attentions un petit peu particulières : quand il y a des anniversaires ou des repas à thème, on insiste sur ces points. Mais on a une enquête de satisfaction qui est faite tous les ans par le CCAS et franchement, pour l'instant, globalement on a vraiment des seniors vraiment satisfaits. Donc je ne m'inquiète pas trop sur la qualité, on est plutôt bons là-dessus. Après bien sûr que l'on reste vigilants et que l'on continue à être très attentifs sur certains points, comme je vous le disais sur la qualité de la viande par exemple. C'était juste ce que je voulais préciser.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, il y a deux délibérations, la première sur l'adoption de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes conclue entre la ville et le CCAS et la deuxième sur le mode de gestion.

(Vote à main levée sur la convention avec le CCAS : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le mode de gestion : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

15 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2021 / 2022

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Juste pour dire que l'on se réjouit de revenir à un volume de subventions important.

M. le Maire : Pour les coopératives ?

M. MAUGER : Tout à fait.

M. le Maire : Mais c'est à la demande du trésor public que l'on a dû passer par l'OCCE.

Mme FAURET : On a augmenté cette année le montant des bourses aux projets par rapport à l'année dernière, il est passé à 15.000 €.

M. le Maire : Et c'est très bien. Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE A PASSER AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : On s'abstiendra sur cette délibération parce qu'on a quand même quelques points de vigilance. Que le cahier de liaison puisse disparaître nous inquiète un petit peu, au contraire des collèges où effectivement les ENT sont déjà en place et tendent à faire disparaître beaucoup de contacts, l'école primaire est encore un lieu où les parents ont un accès direct aux enseignants et donc passer au tout numérique ne nous paraît pas une très bonne chose.

Un point de vigilance aussi sur le volontariat des enseignants qui se retrouvent en cours d'année à devoir prendre part à une expérimentation

alors qu'ils ont pu faire des choix différents en termes de communication avec les parents. Et on se demande s'il y aura une évaluation de cette expérimentation avant sa généralisation.

Mme SANSY : Un petit point quand même pour souligner que naturellement cela se fera sur une base de volontariat comme cela a été le cas dans les collèges précédemment, je vous rappelle que cet outil, il est très connu des parents de collégiens et de lycéens, qu'il leur rend de nombreux services, qu'il ne remplace pas les relations directes avec le corps enseignant mais qu'il s'agit donc d'un outil supplémentaire qui est destiné à faciliter la vie des élèves et des familles... quel parent n'a pas couru après un carnet de texte mal complété ou un livre ou un devoir qui est oublié ? Cet outil-là va permettre quand même de simplifier considérablement la vie des familles et en aucun cas de se substituer à des contacts avec les enseignants. Il facilitera de surcroît le fait de pouvoir écrire à l'enseignant ou communiquer des documents dans les deux sens.

M. DI PALMA : Je voudrais compléter ce que vient de dire Mme Sansy : Effectivement sur le volontariat il n'y a pas de souci ; l'expérimentation est menée dans ce cadre-là et il y a des écoles qui ont manifesté ce que vous avez dit, M. Mauger, à savoir changer leur fonctionnement en cours d'année, ce qui peut poser problème, donc il n'y a pas d'obligation mais il

y a une volonté de certains enseignants de le mettre en place parce qu'ils n'avaient pas d'autres outils.

En ce qui concerne le cahier de liaison il n'a jamais été dit qu'il serait supprimé dans la mesure où le cahier de liaison est un fonctionnement pédagogique qui est alloué à chaque école et donc à chaque établissement ; un enseignant qui voudra le conserver pourra parfaitement le conserver ; par contre c'est vrai que c'est un complément pour les parents quand le cahier de liaison est gentiment oublié dans la case de l'enfant concerné ; cela n'empêchera pas effectivement les parents qui le souhaitent de pouvoir accéder aux devoirs ou à d'autres informations.

Une autre vocation à terme que j'espère, et j'en profite pour le dire à tous les élus, c'est que l'on ait une communication plus aisée des informations à donner aux parents plutôt que d'avoir des flyers qui restent dans le cahier de correspondance toute l'année, qui ne sont pas lus voire qui sont entassés au fond du cartable parce qu'il n'est jamais vidé. Je pense que c'est un moyen aussi de faire des économies importantes dans le cadre du développement durable.

M. MAUGER : Oui, ce que j'entends, c'est que les enseignants qui le souhaiteront pourront conserver le cahier de liaison. Mais cela veut dire que les parents seront mis devant le choix de l'enseignant. Ça, c'est

quelque chose qui va poser problème dans un certain nombre de familles.

Mme SANSY : Mais comme c'est le cas, comme ça a été longtemps le cas au collège !

M. MAUGER : C'est déjà le cas au collège mais ce n'est pas si évident que ça.

Mme SANSY : On ne peut pas défendre le choix du volontariat des enseignants et le choix des parents. C'est l'un ou l'autre. Ou l'enseignant est volontaire et il fait comme il veut ou bien...

M. MAUGER : Je pense qu'il faudrait conserver les deux modes de communication. Cela me paraît très important.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

V - AFFAIRES DIVERSES

17 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme ASCHEHOUG : En commission nous avons appris que vous alliez

recruter un psychologue pour participer à ce dispositif et nous nous en réjouissons. Quelques questions : est-ce que ce poste sera permanent ou temporaire ? Et est-ce que c'est un poste qui va tourner sur les différents collèges d'Antony puisque comme vous le savez, c'est un besoin pour tous les jeunes ? Est-ce que c'est un psychologue déjà impliqué dans la réussite éducative ? Le point d'Accueil et Ecoute Jeunes mis en place à Bourg-la-Reine au collège La Fontaine semble bénéficier essentiellement aux élèves Antoniens. On ne voit apparaître dans les offres en cours sur le site de la mairie qu'un psychologue pour la Petite Enfance. C'est la raison de ma question.

Depuis 2017 au moins, dans le cadre du contrat de Ville, vous avez mis sur pied un comité pour organiser la mise en place du point d'accueil écoute jeunes, un lieu d'accueil, de proximité, coordonné par un psychologue expert. Où ce lieu se trouve-t-il ? Et lors du conseil municipal du 3 décembre 2020, M. Ben Abdallah nous avait dit que l'Espace Santé Jeunes n'était pas complètement matériel, qu'il s'agissait plutôt d'actions mises à destination des jeunes et que votre objectif était de le matérialiser et que vous y travailliez pour que cela soit un espace concrètement identifié. Pourriez-vous nous faire le bilan de ce qui a été fait ? Et je me saisis de cette occasion pour vous suggérer de convoquer la commission solidarité et de mettre ce point à l'ordre du jour, pour rappel elle ne s'est réunie qu'une seule fois depuis le 16 mars 2020.

M. BEN ABDALLAH : Alors pour commencer directement par la commission, et ensuite je vais répondre à toutes vos questions, en ce qui concerne la commission, effectivement vous avez eu en fait un rapport de mission d'évaluation de l'accompagnement des jeunes assez complet qui vous présente un bilan assez long, c'était lors du conseil municipal précédent, vous avez eu plusieurs sessions dans lesquelles vous avez eu une description complète de ce qui est fait sur l'accompagnement des jeunes en matière de santé.

Et sur le deuxième sujet, on l'abordera dans la délibération suivante, y compris les actions qui ont été menées sur 2021. Ceci étant, les bilans sur 2021 ne sont pas définitifs et cette commission se réunira à ce propos, c'est-à-dire dès que l'on aura ces bilans, je pense qu'elle serait plus adaptée sur le premier trimestre 2022. C'est un choix que j'ai fait. Je l'assume. C'est le premier point.

Deuxième point, sur le psychologue : Alors excusez-moi Mme Aschehoug, mais là je pense a priori qu'il doit y avoir confusion avec la réussite éducative. Je vous propose de revenir sur cette question, je vais creuser ce point, mais à ma connaissance il n'y a pas de psychologue qui soit dédiés à l'Espace Santé Jeunes.

Sur l'Espace Santé Jeunes et l'Ecoute du Noyer Doré : Pour l'Ecoute du Noyer Doré, vous avez des locaux physiques qui existent avec cinq éducateurs. Là encore, au cours de cette mission d'évaluation qui était

dans le cadre de la prévention de la délinquance, -mais il s'agit d'une intersection avec la politique de la Ville-, ce sont les mêmes instruments que l'on utilise, vous avez eu une vue complète sur leur travail et je vous renvoie au document qui vous a été transmis. Je peux vous le retransmettre. Vous l'avez eu, on a fait un rapport de mission, vous avez eu cinq séances de mémoire sur ce sujet et vous avez eu un rapport de mission complet qui vous a été transmis lors du précédent conseil.

Sur l'Espace Santé, la matérialisation : Il faut savoir que tous les éducateurs de l'Ecoute sont en capacité de pouvoir suivre et de conseiller en matière de santé, de mettre en relation les jeunes avec des professionnels. Néanmoins nous avons maintenant une éducatrice, Mme Laïla Mokdar, qui a été dédiée, qui travaille exclusivement sur la santé, ils sont cinq. Les choses ne sont pas simples, ils travaillent sur beaucoup de sujets ; cela va du travail de rue jusqu'à l'insertion professionnelle, en tout cas Laïla Mokdar maintenant est à 100 % sur la santé.

En termes d'espace physique : il y a une réception à l'Ecoute avec notamment aussi la mise à disposition d'une documentation pour les jeunes lorsqu'ils se présentent. Donc sur l'aspect physique je dirais que l'on a progressé en 2021 et que c'est clairement maintenant mis en place. Nous pourrions monter probablement en puissance en 2022 en essayant de travailler de manière partenariale avec tous les autres dispositifs qui existent dans la Ville, y compris les ateliers Santé qu'a mis en place

M. Vouldoukis. Là nous pourrons peut-être justement profiter de ces ateliers qui sont à destination de tous les jeunes mais en particulier pour ces jeunes-là pour renforcer le travail partenarial. Mais je dirais que par rapport à ce que je vous ai cité l'année dernière, le processus est lancé. Il faut maintenant qu'on puisse le monter en puissance.

J'en profite pour saluer l'équipe de l'Ecoute du Noyer Doré ; ils ont été extrêmement sollicités en 2020 notamment vis-à-vis des jeunes par rapport aux problématiques de Covid, ils ont été extrêmement sollicités cette année aussi pour l'organisation d'événements, pour la distribution de colis aussi, et puis pour l'organisation d'un événement sur le quartier qui s'est extrêmement bien passé, qui était l'équivalent de la CAN, la Coupe d'Afrique des Nations, qui dans d'autres communes s'est beaucoup moins bien passé. Nous n'avons eu aucun incident.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE SOLIDARITES POUR L' ANNEE 2022

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. BEN ABDALLAH : Je voudrais dire que la Ville a rejoint cette année

les sept communes qui ont pu s'inscrire dans le PRIJ. Alors qu'est-ce que le PRIJ ? C'est le Plan Régional d'Insertion des Jeunes. C'est plus une méthodologie de travail partenarial plutôt qu'un véritable dispositif, en tout cas c'est une méthode prometteuse me semble-t-il. Cela encore, c'est grâce au travail de l'Ecoute du Noyer Doré. Nous étions équipés pour pouvoir intégrer cette méthodologie et nous avons un démarrage plutôt dynamique puisque nous y sommes rentrés depuis le 26 avril de cette année et nous avons une cinquantaine de jeunes aujourd'hui qui ont été amenés à rentrer dans ce dispositif. Je rappelle que la démarche est volontariste, c'est-à-dire qu'il faut que le jeune accepte de bien vouloir jouer le jeu.

Sur les actions, nous avons des actions collectives qui est le dernier pilier de cet accompagnement jeunes, nous avons des actions classiques : atelier danse, séjours de rupture (à peu près trois par an), Activac qui œuvre contre le désœuvrement pendant les périodes notamment des vacances scolaires pour les jeunes ; et foot de salle. L'ensemble de ce dispositif a un coût prévisionnel de 444.405 €. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de 354.501 €.

Il est donc demandé ce soir au conseil municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2022 qui sera soumis à l'approbation de la commission permanente du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : Nous allons voter pour cette délibération cette fois aussi mais je trouve que là encore, on manque de bilan, ce serait bien d'en avoir un de temps en temps. Et juste parce que je n'ai pas réagi tout à l'heure pendant la précédente délibération, pour moi l'Ecoute ce n'est pas un rôle d'éducateur, c'est un rôle de psychologue. Ce n'est pas pareil.

M. BEN ABDALLAH : Excusez-moi Mme Aschehoug mais je suis obligé de vous contredire. Ils sont dans un rôle d'éducation. Alors effectivement, ils sont maintenant formés aussi aux questions de santé mentale, et notamment les premiers secours en santé mentale, donc c'est du repérage de difficultés éventuellement pour un certain nombre de jeunes sur ces questions, mais ce ne sont pas des psychologues. Ce sont des éducateurs, premier point.

Ensuite sur les bilans, je vous l'ai dit dans la délibération précédente, j'ai pris soin d'avoir fait le choix de ne pas mettre de commission avant ce conseil municipal parce que nous n'avons pas les bilans définitifs. Nous avons des estimations, on peut échanger avec vous a priori sur un certain nombre d'objectifs mais vous savez, la politique de la Ville c'est une des politiques publiques les plus suivies. Il y a des bilans qui sont faits souvent et qui sont fournis à l'ensemble des partenaires dont l'État mais pas que. Et donc je serais ravi de transmettre à l'ensemble du conseil municipal ces bilans. Et c'est ce que nous ferons. Mais je peux

comprendre que vous ayez besoin de bilans et que la communication jusqu'à présent sur ces bilans n'ait pas été assez rapide. Néanmoins, encore une fois, vous avez eu sur ces dispositifs-là quelque chose de très complet et je vous renvoie à l'ensemble des documents que vous avez reçus sur la mission d'évaluation de la prévention de la délinquance. Vous avez absolument tout dedans. Sauf les bilans 2021. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS D'ANTONY

(Rapporteur : Madame Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Merci pour la délibération Mme Véret, et pour le travail aussi que vous faites sur le terrain. Je me permets de faire tout de même une remarque sur cette délibération : Je crois que la formalisation, le Verbatim dit l'ambition. Là on parle de « préservation » de commerces de centre-ville ; je préférerais pour notre ville que l'on puisse parler de « développement », de « promotion », vous allez dire que je joue sur les mots mais cela ne dit pas la même chose, en lien avec le niveau des subventions qui peuvent être attribuées et le type d'innovations aussi que l'on peut avoir à apporter en soutien effectivement à leurs opérations.

Petite remarque : On parlait tout à l'heure du plan de relance : il y a un poste de subventions du plan de relance qui cherche à revitaliser les zones de centre-ville et qui permet de cofinancer un poste de manager de centre-ville. Ce type de poste, je ne sais pas s'il existe à la mairie d'Antony, s'il est prévu éventuellement mais nous pourrions y faire appel. En tout cas on a un tissu aujourd'hui commerçant et artisanal qui pourrait légitimer de se poser la question, d'autant plus qu'encore une fois je ne pense pas qu'un ETP serait financé intégralement mais il y a des aides pour financer la masse salariale de ce type de fonction. Merci.

Mme HUARD : Je crois que nous l'avons déjà évoqué précédemment mais est-ce que ces subventions peuvent être conditionnées à la participation de chaque association à la commission accessibilité ? Il me semble qu'en contrepartie, ce serait peut-être au moins une condition nécessaire qui pourrait être demandée à chaque association.

M. le Maire : Non, ça n'a rien à voir. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme HUARD : Cela pourrait avoir à voir puisque si l'on subventionne, on pourrait quand même demander aux commerçants de s'interroger sur cette question.

M. le Maire : Non, il y a d'autres moyens de faire avancer l'accessibilité. Pas d'autres interventions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1

Abstention.)

20 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2022

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Cette année encore vous proposez d'utiliser la totalité des douze dimanches qu'il est possible d'accorder par la loi, nous n'avons pas forcément tous la même appréciation sur le sujet, mais en ce qui nous concerne, cela paraît très excessif. Nous pensons nous aussi aux salariés qui travaillent le dimanche, qui doivent travailler le dimanche ; et excessif d'autant que les occasions auxquelles correspondent certaines ouvertures comme la Saint-Valentin ou le Black Friday quand même relèvent d'un consumérisme qui a aussi des répercussions environnementales sévères pour la planète. Nous estimons qu'il y a d'autres façons d'encourager le développement commercial et le commerce que d'ouvrir le dimanche ; et préserver le repos du dimanche, c'est aussi offrir des occasions de participer à d'autres activités plus enrichissantes, qu'elles soient culturelles ou sportives, et de favoriser le lien social.

Donc nous voterons selon nos convictions, et en ce qui me concerne je voterai contre.

Mme VERET : Mme Huard, Mesdames Messieurs, il y a énormément de commerces qui ouvrent pendant les fêtes et pendant des activités différentes, c'est vrai que tout ne vous plaît pas, ce que je comprends, mais il y a aussi beaucoup d'étudiants qui ont besoin de travailler et ce n'est pas tellement toujours le personnel qui travaille, ce sont souvent des étudiants qui veulent aussi se faire un petit peu d'argent de poche et qui veulent travailler le week-end. Et je peux vous dire qu'il y a beaucoup, beaucoup d'étudiants qui travaillent le week-end et que ça arrange énormément de travailler dans des commerces ouverts. Cela leur plaît énormément de trouver une facilité pour payer leurs études pour ceux qui ne peuvent pas le faire. Et donc c'est très bien perçu également de ce côté-là.

Mme HUARD : Ecoutez, je pense que le salariat pendant les études n'est certainement pas une condition de réussite des études. Ce que l'on constate, c'est que les étudiants qui sont obligés de travailler... excusez-moi mais les étudiants qui sont obligés de travailler malheureusement ont plus de difficultés à réussir et il vaudrait bien mieux défendre un revenu étudiant dans ce cas-là que de pénaliser les salariés qui doivent travailler le dimanche. Nous n'avons pas les mêmes réponses à des problèmes qui

sont effectivement très sérieux comme le fait que les étudiants n'aient pas les moyens de mener leurs études convenablement.

M. le Maire : Nous votons pour l'avis que vous me donnez pour l'arrêté que je vais prendre. Je ne suis pas obligé de tenir compte de ce vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : 44 pour, 5 Contre. Je prendrai mon arrêté en conséquence.

21 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2021 (3ème JURY)

(Rapporteur : Mme FAURET en remplacement de M. PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme FAURET : Pour ce dernier jury de l'année nous avons uniquement un seul dossier. C'est vrai que c'est peut-être l'effet Covid, nous avons attribué 1.200 € à Madame Mila Autissier qui avait un projet très précis, un projet professionnel déterminé, et nous sommes contents de pouvoir l'aider.

M. le Maire : Il s'agit de l'université Santa Maria d'Arequipa au Pérou.

Mme FAURET : Oui, elle part au Pérou.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE MASSY – ANTONY – HAUTS DE BIEVRE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES RESIDUS MENAGERS (SIMACUR) – ANNEE 2020

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Le SIMACUR nous a fait parvenir son rapport annuel d'activité 2020 et il vous a été transmis, il s'agit d'en prendre acte.

M. MAUGER : Antony est concerné par le SIMACUR à deux titres : d'une part pour son activité de traitement des déchets, qui est une des compétences du Territoire ; d'autre part pour son activité de production de chaleur pour alimenter un réseau qui s'étend sur une partie des communes de Massy et d'Antony. J'ai trois questions :

Le réseau de chaleur actuel du Noyer Doré peut-il être étendu ? Je crois qu'il est question de l'étendre sur le quartier Antonypole mais j'aimerais avoir des précisions.

Deuxièmement est-ce que l'existence du SIMACUR interdit à la Ville de développer un autre réseau de chaleur sur une autre partie de la Ville ?

Et enfin une question qui n'est pas directement liée mais qui intéresse les Antoniens je pense : le Territoire va bientôt mettre en place la collecte des encombrants à la demande et non plus la collecte chaque mois. Quel terrain sera utilisé à Antony pour le tri des encombrants ?

M. le Maire : Pourquoi cette question sur la collecte, alors qu'on examine

le rapport d'activité du SIMACUR ? Il n'y a aucun rapport avec la collecte des encombrants !

M. MAUGER : Non mais je pense que...

M. le Maire : La collecte des encombrants est assurée par la SEPUR pour le compte du Territoire, il n'y a aucun rapport avec le SIMACUR.

M. MAUGER : Non mais les Antoniens peuvent avoir la réponse quand même.

M. le Maire : Non, c'est une question qui n'a rien à voir avec le sujet. Pour le SIMACUR lui-même, est-ce que vous avez des questions ?

M. MAUGER : Est-ce que le réseau de chaleur actuel du Noyer Doré peut être étendu, notamment en direction de Antonypole ?

M. le Maire : Dans le rapport il n'est pas indiqué qu'il y avait des études, il y a quelque chose dans le rapport, quelle page ?

M. MAUGER : C'est une question que je vous posais...

M. le Maire : Non, c'est hors sujet ; on n'a rien à répondre sur un rapport du SIMACUR de 2020. Il n'y a pas de questions sur le rapport 2020 ?

M. MAUGER : Ecoutez, moi les réseaux de chaleur ça m'intéresse, c'est un sujet qui est très intéressant.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas le sujet ! Moi aussi il y a des sujets qui m'intéressent mais là j'ai le rapport de 2020, posez-moi une question sur le rapport 2020.

M. MAUGER : C'est dommage.

Mme CHABOT : Moi j'ai une question, en page 8 : le volume des ordures ménagères par habitant reste relativement stable depuis trois ans, ça ne diminue pas, et la performance du tri a l'air de stagner avec un taux de refus des emballages ménagers sur le papier qui est plutôt en augmentation, autour de 20 %, on suggère peut-être de faire une action pour améliorer les consignes de tri.

Pages 26 et 27 on voit que le tonnage des déchets est plutôt en augmentation. Comme on fait partie maintenant du Défi Zéro Déchet de Vallée Sud Grand Paris, on voulait savoir combien de foyers Antoniens participaient à ce Défi Zéro Déchet ? Si cela portait ses fruits, si cela donnait des résultats ?

Et une dernière petite question en page 23 : sur la valorisation des déchets alimentaires qui est en augmentation, et c'est ce qu'il faut, on voulait savoir quels étaient les plans pour que cela puisse être récupéré dans tous les foyers dans les deux ans à venir ?

M. le Maire : Il y a tellement de questions que...

Mme CHABOT : Dans la mesure où le tonnage des déchets ne diminue pas voire même au contraire...

M. le Maire : Si, il diminue. Par habitant, il diminue.

Mme CHABOT : Alors le refus de tri a plutôt tendance à augmenter, donc la question était de savoir si l'on pouvait faire des actions ? Antony participe au Défi Zéro Déchet et on voulait savoir combien...

M. le Maire : Le refus de tri augmente, effectivement c'est vrai ; le problème, c'est que le tri est mal fait. Il y a 20 % de produits qui sont refusés lors du tri, par conséquent il y a vraiment un besoin pour les Antoniens mais aussi pour les habitants des villes du domaine du SIMACUR de faire des efforts pour améliorer effectivement le taux de performance. Il n'est pas très bon en ce moment et ceci a pour conséquence d'augmenter les coûts du traitement. Il y a des coûts élevés de traitement du fait des erreurs de tri. Surtout que la TGAP maintenant s'applique, et s'applique notamment sur l'enfouissement des déchets qui sont mal triés. Donc cela revient cher pour le Territoire. Je peux vous le dire, il y a eu un débat l'an dernier sur l'excédent de TEOM qu'il y avait sur le territoire, il n'y a plus de question aujourd'hui à cause de cette augmentation du coût qui porte à la fois sur le SIMACUR mais également sur l'autre syndicat : le SYCTOM.

Mme CHABOT : C'est probablement différent selon que les gens résident en collectif ou en pavillon individuel ? C'est plus facile quand on vit en pavillon de faire du tri sélectif que quand on est en résidence collective. Il y a eu un reportage assez effrayant sur le ramassage des ordures ménagères à Paris où l'on voyait finalement qu'ils jetaient tout dans la même benne... C'est assez démobilisant aussi ! C'est quelque chose qui peut amener à se dire que ça ne sert pas à grand-chose de faire des efforts !

Et deuxième point d'intervention : pour la collecte des biodéchets, quels sont les points qui sont prévus pour que ce soit généralisé en 2023 ?

Mme LEMMET : C'est le rapport d'activité 2020 que l'on examine.

M. le Maire : Oui, pour le moment on est sur 2020. On en reparlera une autre fois sur 2023 mais là effectivement je n'ai pas d'informations. On en parle pour l'avenir mais peut-être pas 2023.

Mme LEMMET : Ce que je voulais rajouter pour le tri, c'est qu'au dernier comité syndical on a beaucoup parlé de ce problème-là et une campagne de communication sera menée de concert entre le syndicat et les villes adhérentes.

M. le Maire : Tu parles là du refus de tri ?

Mme LEMMET : Du refus de tri, oui ; sur les biodéchets, on traitera le sujet plus tard.

M. le Maire : Oui, ce n'est pas pour le moment à l'ordre du jour. On le fera mais ce n'est pas pour tout de suite.

Mme CHABOT : Et pour le Défi Zéro Déchet, vous savez combien il y a de foyers antoniens qui participent ou bien on n'a pas du tout les chiffres ?

M. le Maire : Il y en a eu combien la dernière fois ? Michel, tu as suivi cela de près...

M. GIORIA : L'année dernière, il y a eu un peu moins de 150 foyers Antoniens qui ont participé au Défi Zéro Déchet ; alors je n'ai pas revu les

chiffres récemment mais l'ordre de grandeur de la baisse à l'échelle de Défi Zéro Déchet est d'un peu plus d'un tiers. Pour les décisions qui se sont ouvertes là, ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que l'on avait demandé au Territoire notamment d'ouvrir des dispositifs d'animation qui ont été mis en place sur la plateforme aux ménages qui voudront s'inscrire pleinement dans la démarche et aux ménages qui ne vont pas forcément s'inscrire pleinement dans la démarche mais qui ont envie d'avoir des bonnes idées pour réduire leurs déchets ; et du coup la plateforme du Territoire a suivi notre consigne qui a aidé à élargir plus largement ce type de démarche Zéro Déchet.

Si vous me le permettez, juste un petit point sur la collecte des biodéchets : ce sera pour l'avenir, dans le futur marché si je ne me trompe pas, pour le renouvellement du marché qui va se faire à l'échelle du Territoire avec des rencontres qui vont se faire ville par ville pour caler les besoins en fonction des spécificités de chaque ville.

M. le Maire : Mais là on s'éloigne du SIMACUR effectivement.

Mme DESBOIS : Autour du Défi Zéro Déchet, ce n'est pas une question mais plus par rapport à ce que vous évoquiez, Michel, une préconisation, cela me vient comme ça : je me dis que pour que les familles en fait passent le pas, et y compris sur ces premiers gestes, sans rentrer forcément dans tout le dispositif, il y a peut-être des prescripteurs qui seraient les enfants. Et si on passait par les écoles ? Je sais qu'il y a déjà

des initiatives là-dessus, on pourrait dire par exemple sans que cela soit discriminant : « est-ce que toi, ta famille, elle fait aussi Zéro Déchet » ? Et comme cela, en valorisant les petites histoires ce serait peut-être une bonne façon que les enfants, sans créer des conflits et des tensions familiales, puissent pousser leurs parents en relatant ce qui est fait chez eux, les belles histoires en fait, pas chercher l'exemplarité évidemment mais cela pourrait être un lien fait avec les établissements scolaires si ce n'est pas déjà fait.

M. GIORIA : Bonne idée.

M. le Maire : Donc le rapport a été communiqué. Nous passons au rapport suivant.

Il est pris acte de la communication du rapport.

23 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - ANNEE 2020

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Même chose si je puis dire, le SIPPEREC nous a fait parvenir son rapport d'activité et il vous a été transmis avec le dossier du conseil. On nous demande d'en prendre acte.

Mme HUARD : Nous relevons dans ce rapport que le SIPPEREC alerte sur l'augmentation des prix de l'électricité qui pourrait intervenir début

2022 de 7 à 10 % avec ses conséquences sur la précarité énergétique en augmentation ; en Île-de-France le nombre de foyers pouvant bénéficier du chèque énergie a progressé de presque 13 %, ce qui est un indicateur des difficultés à pouvoir assumer ses factures d'énergie. Combien de familles Antoniennes ont pu faire appel au fonds de Solidarité Précarité Efficacité Energétique du SIPPAREC en 2021 puisqu'a priori c'est le CCAS qui aide à faire les demandes ? Comment ce chiffre a évolué, c'est la question que l'on peut vous poser sur ce rapport.

Également, pouvez-vous confirmer le montant de la taxe finale sur l'électricité qui a été reversée par le SIPPAREC à la Ville en 2020 ? Je crois que c'était de l'ordre de 1 M€ mais pouvez-vous nous donner le montant et qu'allez-vous faire de cet argent M. le Maire ? Est-ce que vous allez aider les familles modestes d'Antony à faire face à l'augmentation des tarifs de l'énergie qui vont accroître de plusieurs centaines d'euros les charges des ménages ? Allez-vous les aider à réaliser les travaux de rénovation énergétique pour leurs habitations ou pour les collectivités qui ont besoin d'engager ces travaux ?

M. le Maire : Nous sommes sur le rapport du SIPPAREC pour 2020. Ce que vous demandez n'a aucun rapport !

Mme HUARD : Ecoutez, si vous ne le voyez pas, nous, nous le voyons !

M. le Maire : Eh bien moi je ne le vois pas.

Mme HUARD : Nous constatons. Nous entendons que cela ne vous

préoccupe pas et que vous ne vous préoccupez pas de ces questions...

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet. Nous n'allons pas ouvrir un débat sur la politique sociale de Pascal Colin ! Non, ce n'est pas la question, ce n'est pas à l'ordre du jour !

Mme HUARD : C'est ce que vous nous aviez déjà répondu la dernière fois. Nous ne ferons rien, nous ne ferons rien...

M. le Maire : Mais ce n'est pas le sujet, il est presque minuit...

Mme HUARD : Je vois que vous confirmez votre manque d'intérêt.

M. le Maire : Voilà. Complètement ! Non écoutez, pas à minuit, par surprise, sans préparation !

Mme HUARD : Mais vous avez reçu comme nous le rapport M. le Maire !

M. le Maire : Mais ce n'est pas le sujet.

Il est pris acte de la communication du rapport.

24 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) - ANNEE 2020

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

Mme ENAME : Ce rapport également a été transmis, le syndicat intercommunal funéraire de la région a établi son rapport d'activité pour l'année 2020 et il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

M. le Maire : 2020.

Mme ASCHEHOUG : Je reviens à la charge concernant le funérarium : Les nouveaux usages de la société dépeuplent les lieux de culte lors des cérémonies funéraires, et ce sont très souvent des chambres mortuaires qui accueillent les personnes qui viennent présenter leurs derniers adieux. Ce sont des chambres, c'est-à-dire que c'est vraiment très petit, ça déborde, et en ce moment franchement c'est un peu limite. Il faudrait absolument pouvoir donner à ceux qui n'ont aucun culte la possibilité de dire au-revoir de manière décente. Donc avez-vous l'intention de faire quelque chose pour le funérarium ?

M. le Maire : C'est le rapport du SIFUREP, alors là encore ce n'est pas le sujet. Si vous voulez poser une question, posez une question, mais là, c'est le rapport du SIFUREP. Est-ce qu'il y a des questions sur le SIFUREP ? S'il n'y en a pas, on passe au rapport suivant.

Il est pris acte de la communication du rapport.

25 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2020

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Vous avez le rapport d'activité 2020 du SIGEIF et on vous demande d'en prendre acte.

Mme DESBOIS : Sur ce rapport, j'ai relevé une chose : il y a 8 représentants de Vallée Sud Grand Paris et vous faites partie, Mme

Lemmet, des différentes commissions du fournisseur. En revanche il n'y a aucun élu de Vallée Sud Grand Paris au bureau. Cela pose question, ce serait intéressant de pouvoir y être représentés pour bénéficier éventuellement des arbitrages.

Deuxième chose et là pour le coup c'est une question : comme Vallée Sud Grand Paris d'ailleurs, le SIGEIF est bénéficiaire. Il sort un résultat de 3,5 M€ nets pour un budget de plus de 46 M€. C'est quand même un résultat qui est important en excédent. Cela peut questionner et donc peut-être avez-vous des éléments de réponse, Mme Lemmet : Cet argent, il aurait pu être aussi utilisé au moins pour partie pour entretenir des réseaux ou aider à des investissements pour la transition écologique. Merci.

Mme LEMMET : Je pense que le SIGEIF fait beaucoup pour la transition écologique. Le SIGEIF en 2020, puisque nous regardons le rapport 2020, a lancé la ferme photovoltaïque de Marcoussis qui est la plus grande ferme photovoltaïque, et a lancé également le méthaniseur de Gennevilliers pour les biodéchets. Donc le SIGEIF subventionne également les villes pour les actions de rénovation énergétique. Pour mémoire nous, nous sommes adhérents à la compétence électricité du SIPPAREC, donc c'est le SIPPAREC auprès duquel nous allons chercher nos subventions.

Mme DESBOIS : D'accord. Alors la ferme de Marcoussis c'est formidable, par contre c'est 0,36 % de la consommation d'Île-de-France, donc on ne va pas compter forcément là-dessus, c'est une belle expérimentation et cela vaut la peine de mettre une page sur le rapport, mais ce que je voulais juste souligner favorablement, c'est dire l'expérimentation dans la crèche de Tremblay en France, visiblement le syndicat soutient l'installation de pompes à chaleur dans des bâtiments collectifs et c'était assez rare jusqu'ici de le faire, donc on pourra peut-être en bénéficier. 50 % des coûts plafonnés à 20.000 €, c'est une initiative qui paraît plutôt porteuse par rapport aux économies réalisées.

Mme CHABOT : C'était juste une requête parce que c'est bientôt Noël : ces rapports que l'on a sont souvent assez volumineux, en particulier celui-là qui est passionnant mais qui fait 150 pages, on l'a reçu vendredi vers 13h30, alors si l'on pouvait avoir ces rapports en amont, j'imagine qu'ils sont prêts avant les cinq jours du conseil municipal, cela nous permettrait de pouvoir les lire de manière plus approfondie. Ils sont extrêmement intéressants mais on manque de temps pour s'y plonger pleinement et on ne leur rend pas tout à fait assez justice. Donc pour Noël, ce que je voudrais, c'est qu'on nous les offre en 2022 un peu plus tôt. Merci.

M. le Maire : Oui, si effectivement on les a plus tôt on vous les enverra plus tôt, j'avais déjà promis cela à Noël dernier à M. Mongardien et donc je continuerai. Y a-t-il des questions diverses, Mme Huard ?

Mme HUARD : Non, ce n'est pas des questions diverses, c'est sur ce rapport. Ce rapport parle également des questions d'endommagement des réseaux. Il me semble que l'intérêt aussi de ces rapports serait de pouvoir disposer sur la commune d'éléments relatifs par exemple aux réseaux de gaz notamment. On a eu sur la commune des endommagements de ces réseaux de gaz, notamment un problème avec VEOLIA en début d'année si je me souviens bien. Là on a une nouvelle comme quoi il y aurait une panne de gaz aussi sur la ville d'Antony en ce moment. Donc est-ce que justement au niveau du contrôle des réseaux le syndicat fournit des éléments sur la Ville, sur le nombre de pannes, sur le nombre de problèmes d'endommagement des réseaux et le diagnostic de la qualité du réseau aujourd'hui ?

M. le Maire : Alors Mme Huard, c'est le rapport du SIGEIF qui porte sur au moins une centaine de communes, ce n'est pas un rapport sur la commune. C'est un rapport général que l'on vous demande de lire. On n'a pas d'informations précises sur ce qui se passe sur la commune, ceci dit la question que vous posez concerne effectivement 2020, il y a eu en effet un gros problème à Antony dans le quartier des Rabats où ça a failli être grave. Heureusement on s'en est tirés remarquablement mais cela a

failli être grave, on a failli faire évacuer des rues entières parce qu'on craignait une explosion. C'était en août 2020. Et là effectivement j'ai été en relation avec le président du SIGEIF et le Directeur Général du SIGEIF qui m'ont appelé parce que c'était sérieux. Mais c'est le seul événement notable qui se soit produit depuis 15 ans. C'était en 2020, donc effectivement c'était dans le sujet. Mais je ne suis pas sûr qu'il figure dans le rapport, enfin je n'ai pas vérifié.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Questions diverses :

Mme CHABOT : On a été sollicités par un habitant qui habite sur la RN 920, à hauteur de la rue Jeanne d'Arc pour deux points : il soulignait d'une part le bruit, c'est vrai que lorsque l'on regarde les cartes de bruit sur la RN 920, cela peut dépasser 75 DB en particulier parce qu'il y a beaucoup de motos, on en avait parlé dans le conseil précédent, Il y a davantage de deux-roues qui font beaucoup de bruit ; et donc il posait la question de savoir si la Ville ne pourrait pas essayer de lutter contre ce bruit ? Alors peut-être cela pourrait passer par des limitations de la vitesse, cela pourrait passer par des radars pour mieux mesurer le phénomène...

Et l'autre question qu'il posait concernait la pollution : là aussi, quand on regarde sur la carte, c'est une zone qui de par sa fréquentation est

exposée, on est passés en zone ZFE, est-ce que on a des contrôles ?

Est-ce que c'est contrôlé ?

M. le Maire : Non.

Mme CHABOT : Et est-ce que ça va l'être ?

M. le Maire : On dit que ça va l'être, mais pour le moment on ne voit rien venir.

Mme CHABOT : Et qui est censé contrôler ?

M. le Maire : À mon avis ça ne se fera pas avant les élections, si vous voyez ce que je veux dire.

Mme CHABOT : Oui. Mais qui est censé contrôler ?

M. le Maire : C'est l'État. La police c'est l'État, c'est la Préfecture de police.

Mme CHABOT : Et pour le bruit ?

M. le Maire : Les motos qui font du bruit, c'est surtout la nuit d'ailleurs parce que le jour, on ne s'en rend pas trop compte, mais 75 DB la nuit ça commence à faire du bruit effectivement et là, que voulez-vous que l'on fasse ? La police sait qu'il y a des motos qui font du bruit, mais les motos elles passent. S'il y avait un gymkhana de motos permanent sur la rue, là oui, elle pourrait intervenir, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas pour les motos qui ne font que passer. Donc il n'y a pas grand-chose à faire, on ne peut pas faire grand-chose pour empêcher ce genre de choses.

M. GIORIA : M. le Maire, si vous le permettez, juste là-dessus parce que c'est un point important : je pense que la meilleure chose à faire, c'est que le gouvernement applique et mette en œuvre la directive deux-roues, la directive européenne depuis 2014 ; il y a une directive européenne que la France est le dernier pays à ne pas appliquer, même la Roumanie l'applique sur décision du Président de la République !

M. le Maire : Et qu'est-ce qu'elle dit, cette directive ?

M. GIORIA : Cette directive dit qu'il faut mettre en place des contrôles techniques des deux-roues en France parce qu'il y a ce type de nuisances-là. Donc la meilleure chose à faire, c'est d'appliquer la directive européenne et on demande au Président de la République de revenir sur sa décision qui place la France très en retard sur ces sujets-là.

M. le Maire : Il faut donc s'attaquer aux motards en colère ! Dure épreuve !

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. MAUGER : Alors ce n'est pas une autre question mais c'est pour renforcer l'interrogation relayée par ma collègue Mme Chabot sur l'aspect qualité de l'air. On a vu un dossier passer dans le BM du mois de novembre qui se félicitait un petit peu de la qualité de l'air à Antony. Moi je regrette un peu le manque d'informations sur cela. L'article renvoyait pour des données supplémentaires vers le site de la Ville mais qui reste

introuvable à ce jour. Il évoque aussi les mesures réalisées par le laboratoire central de la Préfecture de police dont on vous demande communication de longue date, tous les rapports qu'il a pu y avoir depuis 2016. Est-ce que vous finirez par les publier ces rapports ? Qui apparemment sont plutôt positifs...

M. le Maire : Oui, les éléments du rapport on va les publier mais évidemment les simplifier parce que le rapport est illisible...

M. MAUGER : Pas du tout !

M. le Maire : Pour des non-initiés c'est illisible ! Par contre, sur votre initiative d'ailleurs M. Mauger, nous avons mis en œuvre des capteurs de la pureté de l'air, 16 capteurs dans les différents quartiers de la Ville, ils sont opérationnels et ils donnent des renseignements clairs sur la qualité de l'air dans la Ville. Donc je vous propose d'aller les voir sur l'application CAELI. Prenez cette application et vous aurez des informations permanentes sur la qualité de l'air à tous les moments de la journée et dans le quartier que vous souhaitez. Et en tout cas, l'information que donne CAELI et que donne la société avec laquelle nous travaillons, c'est que l'air à Antony est beaucoup plus pur que celui de la moyenne de l'Île-de-France.

M. MAUGER : Je vous remercie pour ces bons conseils. Mais l'application CAELI a un défaut : c'est qu'il y a un historique uniquement sur 24 heures. On aimerait bien avoir accès à un historique un petit peu

plus large

M. le Maire : Si vous y allez tous les jours, vous aurez l'historique en tête !

M. MAUGER : Non mais ce n'est pas ce que l'on appelle un historique.

M. le Maire : Je ne passe pas tout mon temps avec CEALI, mais quand je veux savoir comment ça va, je regarde CAELI et j'ai la réponse : l'air est pur. L'air à Antony est généralement pur, tous les chiffres le montrent, il est effectivement bien meilleur que l'air moyen de l'agglomération parisienne. Peut-être qu'à la campagne c'est mieux. Mais pour l'agglomération parisienne, on est bien placés. C'est normal, on a beaucoup plus d'espaces verts que la moyenne, on a le Parc de Sceaux, et puis en dehors des autoroutes, les quartiers pavillonnaires sont plutôt favorisés.

M. MAUGER : Ecoutez, moi j'aimerais vous croire mais le fait de ne pas avoir d'historique ne nous permet pas d'avoir une vision d'ensemble sur l'année.

M. le Maire : Non mais on va vous donner un historique, nous allons faire des calculs, nous allons nous y pencher parce que cela nous intéresse effectivement comme vous. Nous sommes intéressés nous aussi par la qualité de l'air à Antony et comme c'est un point fort de la Ville, on va l'exploiter.

M. MAUGER : Et donc pour préciser ma demande de tout à l'heure, je

demande la publication exhaustive des rapports du laboratoire de la Préfecture de police.

M. le Maire : Oui, on vous donnera tous les résultats de ces rapports, ils sont bons.

M. MAUGER : Très bien.

M. VOULDOUKIS : J'aimerais répondre à M. Mauger : J'ai déjà répondu sur ce dossier-là, on se félicite par rapport à la qualité de l'air. Oui, on se félicite parce qu'on est en train de mettre une boîte à outils capable de suivre sur notre territoire la provenance de la pollution en passant donc, comme M. le Maire vient de l'expliquer, par des capteurs. Il y aura 16 capteurs et on va multiplier le nombre de capteurs. On est parmi les villes les plus innovantes actuellement dans ce domaine. Donc je crois que l'on mérite effectivement des félicitations ; pas de votre part, de vos collègues mais de la part des Antoniens. Comme je suis en train de vous le dire, depuis 2015 on a commencé sous une forme expérimentale à mettre en place un système de la biosurveillance de l'air par les plantes, cette fois-ci avec le contrôle annuel il y aura deux ou trois contrôles, que vous mettez en doute, je me rappelle en 2017 vous aviez attaqué Antony comme étant une ville polluée et justement vous avez réclamé d'avoir les rapports du LCPP qui sont vraiment des rapports très réguliers depuis 2015, et on va continuer à le faire. Pas pour se faire plaisir mais pour mettre en place ce type d'analyses physico-chimiques comme on dit dans

notre jargon, c'est une boîte qui va vérifier constamment le résultat des capteurs quartier par quartier et les résultats sont fournis par ces modèles toutes les 10 secondes, on vient de le mettre en place.

Donc attendez un peu, on va essayer de regrouper tous ces résultats mais d'une manière analytique et précise, ce qui nous permettra vraiment d'avoir des modèles d'évaluation et de comparaison. Il faut savoir où l'on va. D'autre part, on complétera par les bio-stations, par les résultats LCPP, ce qui nous donnera un dispositif cohérent d'évaluation et de suivi de la pollution. Tout ceci demande du temps et on aura aussi des capteurs pollen qui vont regrouper vraiment les capteurs de la pollution de l'air actuelle.

Alors oui, les rapports sont là. On est basés sur quelque chose qui est cohérent annuellement, ce qui nous permet vraiment de vérifier nos résultats. Les capteurs actuellement sont sur les lieux publics et municipaux, il y aura aussi des bio-stations, c'est ce que l'on appelle « les îlots de fraîcheur », c'est ce que l'on appelle « la végétalisation », on va vraiment doter ces endroits-là où il y a les équipements de capteurs, on va les doter de plantes très spécifiques, de plantes normalisées que l'on appelle des plantes bio-accumulatrices capables dans ces endroits-là de mesurer pratiquement toutes les dix secondes la qualité de l'air.

Et donc on va essayer de faire une comparaison pour savoir si nos résultats sont vrais, si nos résultats sont fiables... Ce que nous sommes

en train de mettre en place est très innovant et reconnu vraiment par plusieurs experts. Et d'autre part nous voulons aller à long terme vers une modélisation qui permettra aux Antoniens d'une manière individuelle ou collective de suivre vraiment la qualité de l'air et vivre dans une qualité de l'air acceptable en respectant la biodiversité, les espaces verts. etc. Voilà l'objectif tout simplement. Merci.

M. MAUGER : Je vous ai écrit M. Vouldoukis pour avoir la communication des rapports du laboratoire de la Préfecture de police, je ne les ai jamais reçus.

M. le Maire : Ecoutez, on ne va pas passer la nuit sur les rapports...

M. VOULDOUKIS : Vous posez toujours la question des rapports... Ce n'est pas ça l'intérêt. L'intérêt actuellement, notre objectif, c'est de suivre la qualité de l'air par les capteurs et on analyse les résultats de nos capteurs, voilà. D'ailleurs il y a deux tableaux qui sont publiés déjà sur le site d'Antony, si vous rentrez dedans, vous allez trouver deux tableaux qui correspondent vraiment aux rapports du LCPP. Cela existe. Et on va le compléter. Sur le site d'Antony, on va compléter ces résultats.

M. le Maire : On va faire de la communication sur la qualité de l'air à Antony. Vous allez voir, ça va marcher. D'autres questions ?

Mme HUARD : Suite à la fermeture du bureau de Poste Antony Briand, nous avons appris en commission que de son initiative, selon les représentants de la mairie, la Poste avait cherché et identifié un

commerçant pour installer un relais poste...

M. le Maire : Ah vous êtes informés, vous...

Mme HUARD : De son côté la Direction de la Poste nous a indiqué qu'elle allait prendre contact avec vous pour connaître vos intentions. L'a-t-elle fait ? Vous aviez déclaré dans le Parisien vouloir mettre en place une agence postale pour assurer la continuité du service postal et du service bancaire, ce qu'un relais poste ne va certainement pas pouvoir faire...

M. le Maire : Si.

Mme HUARD : Les opérations de dépôts et retraits et l'accès au distributeur actuellement ne sont plus possibles, vous-même et la Direction régionale de la Poste semblez vous livrer à un jeu de poker menteur, en tout cas le souhait des habitants du quartier, c'est le maintien d'un bureau de Poste de plein exercice. Donc allez-vous enfin répondre à notre demande d'une réunion tripartite avec la Poste sur le devenir du service public ?

M. le Maire : Non.

Mme HUARD : Non. Eh bien dans ce cas, pouvez-vous clarifier aujourd'hui devant les Antoniens et les Antoniennes qui peut-être nous écoutent encore vos demandes vis-à-vis de la Poste et vos intentions concernant le maintien d'un service public de qualité dans le quartier ?
Et qu'en sera-t-il plus tard pour le bureau de Poste de la rue Pajeaud ?

M. le Maire : Alors pour le bureau de Poste de Briand, si Franprix accepte effectivement de devenir un relais postal, c'est très bien. Nous le laisserons faire. La Ville n'interviendra que s'il y a nécessité extrême pour les habitants d'avoir le service de la Ville. Tant que le privé fonctionne, nous laissons faire le privé. C'est notre philosophie. Ce n'est peut-être pas la vôtre, mais c'est la nôtre.

Et pour Pajeaud, pareil, ce sera la même chose. Pour Pajeaud, si le privé accepte de remplacer la Poste, nous lui laisserons faire le remplacement de la Poste. Et nous n'interviendrons qu'en dernière instance.

Mme HUARD : Donc le service bancaire ne sera pas assuré.

M. le Maire : Oui, le service bancaire ne sera pas assuré, ça c'est sûr.

Mme HUARD : Vous ne respectez pas finalement vos propres déclarations et engagements...

M. le Maire : Si ! Nous n'avons pas le droit, Mme Huard, nous n'avons pas le droit d'assurer le service bancaire. Je ne me suis engagé que sur le service postal.

Mme HUARD : Je pense qu'il est important que les Antoniens en soient bien informés parce que cela ne correspond pas aux besoins qui sont les leurs.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance.

(La séance est levée à 00h25.)